

# La Revue du

# Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

Juillet 2020 - N°250

Photos et biographies  
des ministres du  
Gouvernement de

## JEAN CASTEX

## INTERVIEW

du politologue

## BRUNO CAUTRÈS

« Le Premier ministre est là  
pour arrondir les angles »



## DOSSIERS

Villes du futur

Formation professionnelle

Nouvelle-Aquitaine

## RETROUVEZ LES PAGES

Nominations

Missions

Élections

# Vous nous trouverez toujours à vos côtés pour faire avancer la ville.



Aujourd'hui, une nouvelle page s'ouvre pour votre ville. Et si nous imaginions ensemble un territoire urbain où mobilité, attractivité et inclusion vont de pair ? Solutions de mobilités innovantes, accessibles et durables, du métro automatique au tramway, du transport à la demande aux vélos électriques, mais aussi services urbains et logistique, immobilier, télécoms, ou énergie... nous mettons toutes nos expertises au service des transformations urbaines, pour révéler tout le potentiel de votre territoire.

**Vous avez des projets ? Nous avons des solutions.  
Ensemble, construisons des solutions d'avenir  
durables pour vos territoires.**

Découvrez toutes nos actions sur [ratpgroup.com](https://www.ratpgroup.com)  
ou suivez [@RATPGroup\\_Terr](https://twitter.com/RATPGroup_Terr) sur Twitter.

**GR**OUPE  
**RATP**

**Éditeur**

**François-Xavier d'Aillières**  
Tél. 01 55 62 68 51  
Fax 01 55 62 68 76  
fxdaillieres@trombinoscope.com

**RÉDACTION**

**Sylvain Ragot**  
sragot@trombinoscope.com

**Isabelle Hay**

ihay@trombinoscope.com

**Journaliste**

**Marjolaine Koch**  
mkoch@trombinoscope.com

**PUBLICITÉ**

**Directeur de clientèle**  
**Delphine Léguillon**  
Tél. 01 55 62 68 56  
dleguillon@trombinoscope.com

**MAQUETTE**

**Antonello Sticca**  
**John Levers**  
**Matthew Tittley**  
**Max Dubiel**

**ABONNEMENT**

Abonnement 1 an Tome I, Tome II  
et Revue : 445 euros H.T.  
Tél. 03 27 56 38 57  
Fax 03 27 61 22 52  
trombinoscope@propublic.fr

**LE TROMBINOSCOPE**

SAS au capital de 37.000 euros  
504 867 789 RCS Nanterre  
Une participation de DODS GRP



Le Trombinoscope  
315 Bureaux de la Colline  
1 rue Royale  
92213 Saint-Cloud Cedex

Dépôt légal à parution  
ISSN 2266 5587

**IMPRESSION**

Printcorp

**CONCEPTION ORIGINALE**

Antonello Sticca

# Édito

## Un printemps en trompe-l'œil

**U**ne fenêtre entrouverte, qui n'est qu'un pan de mur bariolé, un papillon posé sur un fruit mûr, qui ne s'envolera jamais : les façades des villes et les toiles de maîtres abondent en trompe-l'œil, ces époustoufflantes illusions d'optique qui abusent le regard et réjouissent l'esprit. Ainsi en est-il du printemps politique 2020 : entre ce que l'on a vu et ce qui est vrai, l'écart est majeur. Il faut donc rétablir le vrai, sans ignorer le faux : dans la tête des électeurs, pour leurs comportements futurs, l'impression compte autant que la démonstration, le sentiment pèse parfois plus que le réel.

Premier trompe-l'œil lors des municipales : le Rassemblement national a réussi l'élection puisqu'il a pris Perpignan. En réalité, le parti de Marine Le Pen a perdu près de la moitié de ses conseillers municipaux, passant de 1438 sièges dans 463 communes à 840 sièges dans 258 communes. Pourtant, l'extrême-droite concentra ses efforts sur les communes les plus favorables : 369 listes en 2014, 262 en 2020. Or elle put se maintenir dans 317 communes il y a six ans (soit 85,9 %), contre 136 cette année (soit 51,9 %). Alors que le FN a mué en RN, son enracinement est en échec. Pourtant, Marine Le Pen demeure parmi les favoris de la présidentielle : le trompe-l'œil des municipales ne doit pas nous aveugler pour la suite.

Il en est de même pour La République en Marche, étrillée dans presque toutes les villes où elle a présenté ou soutenu des candidats, sans qu'Emmanuel Macron voient ses chances d'être réélu vraiment diminuées. Quant aux Verts, avoir conquis Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Poitiers, Besançon, Annecy ou Colombes est historique, mais ne témoigne pas d'une France convertie à l'écologie : le phénomène des gilets jaunes comme les votes en zone rurale prouvent la résistance du pays profond. En 2014, les listes avec des candidats EELV recueillirent 20,26 % des voix au second tour des municipales ; le 28 juin 2020, les écologistes ont réalisé 14,33 %. Les villes enlevées sont de gros arbres qui cachent une forêt amaigrie. De plus, les fiefs conquis aux municipales n'augurent pas d'un succès lors des échéances nationales. Les Verts ne sont pas unis autour d'une candidature de Yannick Jadot à la présidentielle et rien ne dit que les socialistes rallieront un champion écolo.



Dans la foulée des municipales, le gouvernement mené par Jean Castex a été appelé « droitier », voire « néo-sarkozyste », alors que les vannes ouvertes de la dépense publique signent une politique de gauche, acquise à la relance et non à la rigueur. Encore un trompe-l'œil !

Il en reste un dernier : la colère sociale, illustrée au printemps par de violentes manifestations liées à l'affaire Traoré ou aux revendications hospitalières. A l'automne, le leurre deviendra-t-il réalité ? ●

### **Christophe Barbier**

*Éditorialiste à L'Express et à BFMTV*

# La Revue du Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

## POUR SAVOIR QUI EST QUI ET QUI FAIT QUOI, ABONNEZ-VOUS AU TROMBINOSCOPE

Ce magazine est divisé en 2 parties :

- 1 Des tribunes rédigées par des personnalités politiques françaises et européennes (ministres, commissaires, parlementaires et élus locaux) autour de thèmes d'actualité.
- 2 • Photos, biographies et attributions d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.  
• Présentation des dernières missions, commissions d'enquête et groupes de travail.



bon de commande

[www.trombinoscope.com](http://www.trombinoscope.com)

à retourner au Trombinoscope - Service abonnement - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - Fax : 03 27 61 22 52

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

- La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 280 €HT soit 295,40 €TTC
- Le lot 2020/2021** (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle au prix de 445 €HT soit 481,48 €TTC
- Le lot (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle + un accès illimité pendant un an à la base de données France du site [www.trombinoscope.com](http://www.trombinoscope.com) au prix de 695 €HT soit 781,48 €TTC

TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port inclus (6 € par tome).

M.  Mme.

NOM / Prénom : \_\_\_\_\_

Entreprise ou Organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

Chèque  Mandat  Carte bancaire Visa / Mastercard

No \_\_\_\_\_

Validité \_\_\_\_\_

Cryptogramme \_\_\_\_\_ (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

Je réglerai à réception de facture

Date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

# Sommaire

Juillet 2020

4

## Interview

**Bruno CAUTRÈS**

Politologue, chercheur au CEVIPOF

« *Le pari ambitieux du président* »



## 6 Les villes du futur, moins futuristes et plus durables ?

7 Et si la ville du futur s'inspirait du passé ? *Olivier DAMAISIN*

8 Densifier pour mieux respirer ! *Jean-Luc LAGLEIZE*

9 La ville moyenne, l'avenir de l'urbain ? *Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT*

11 La ville de demain sera à visage humain. *Lauriane ROSSI*

## 12 Formation professionnelle : un outil pour rebondir

13 La formation professionnelle pour faire face au tsunami social. *Gabriel SERVILLE et Pierre DHARRÉVILLE*

14 La compétence comme horizon d'avenir. *Fadila KHATTABI*

15 La formation professionnelle, un levier puissant de sauvegarde de l'emploi. *Jeanine DUBIÉ*

16 Dons de droits acquis à la formation : une solidarité intergénérationnelle. *Valérie BAZIN-MALGRAS*

17 L'inclusion par l'emploi et la formation professionnelle, des leviers forts au service de la relance. *Marie-Christine VERDIER-JOUCLAS*

## 20 Nouvelle-Aquitaine, l'exemple d'une région post-confinement

21 Quelle serait l'action publique sans les départements ?

*Dominique BUSSEREAU*

22 Le département, l'échelon solidaire à préserver.

*François BONNEAU*

23 Pour une décentralisation qui parte du terrain !

*Sophie BORDERIE*

24 La Haute-Vienne : le département comme refuge.

*Jean-Claude LEBLOIS*

25 Les collectivités, chevilles ouvrières d'un nouveau modèle économique de proximité. *Laurence HARRIBEY*

28 Quand les échelons de proximité doivent faire respecter les distances ! *Corinne IMBERT*

29 Les collectivités locales à la rescousse de l'État !

*Denise SAINT-PÉ*

30 L'après Covid : de l'urgence de décentraliser.

*Christine BONFANTI-DOSSAT*

31 Les élus locaux marqués par la crise. *Eric KERROUCHE*



## 32 Missions, Nominations, Élections

33 Présidence de la République, Gouvernement

46 Parlement

48 Corps d'État, AAI

49 CESE

50 Communes

57 Conseil départemental, préfectures

59 Autre mouvement

# BRUNO CAUTRÈS

Politologue, chercheur au CEVIPOF

## Le pari ambitieux du président

Après les Gilets jaunes, après les grèves contre la réforme des retraites, la crise sanitaire est la troisième crise successive qu'affrontent Emmanuel Macron et le Gouvernement. Ces crises ont conduit à des promesses de changement. Mais qu'en est-il vraiment ? La question est posée au politologue Bruno Cautrès.

Interview réalisée par Marjolaine Koch

**Q**uel impact a eu la crise sur la trajectoire politique d'Emmanuel Macron ?

Je pense qu'il faut distinguer le changement de trajectoire dans la communication, dans les orientations de courte durée et dans les orientations de longue durée. Emmanuel Macron se présente comme changé depuis la crise, comme celui qui va (re)prendre son destin en main après que sa popularité et son image lui ont échappé. On constate depuis son élection et la crise des Gilets Jaunes, une fracture très importante sur son image : il y a d'un côté ceux qui le voient comme un réformateur audacieux et courageux, de l'autre – et ils sont les plus nombreux, ceux pour qui il représente une personne peu empathique avec les problèmes des Français, trop arrogant. C'est ce qui le pousse à se présenter sous un nouveau visage composé de plusieurs facettes : d'abord le chef de guerre au cœur de la crise, mais aussi le grand prescripteur des comportements à tenir à travers les directives de conduite dictées par son Premier ministre et l'administration ; enfin une troisième facette, il veut être celui qui regarde l'avenir en réparant du démarrage de l'économie française. C'est un moyen de s'éloigner des petites phrases polémiques qui ont marqué l'opinion publique et forgé son image. C'est un pari ambitieux, car le Président a déjà réalisé plus de 60 % de son mandat, dont la moitié a été marquée par la crise : Gilets Jaunes, retraite, Covid-19... il reste malgré tout l'idée d'une présidence en crise permanente.

D'ailleurs, après les Gilets Jaunes il nous avait annoncé l'acte II de son mandat, aujourd'hui remplacé par un « nouveau chemin » : cela signifie qu'il y a eu trois actes en trois ans, c'est beaucoup. Quelle est la cohérence de l'ensemble ?

**Il y a malgré tout une continuité de sa politique sur le fond, n'est-ce pas uniquement la communication qui change ?**

On peut tout à fait avoir, en effet, une coexistence entre des volontés de rupture de communication et de style avec le maintien de grandes lignes directrices. Mais du point de vue de l'opinion publique, qu'est-ce qui est perçu ? Un Président réformateur qui tient contre vents et marées ou bien un manque d'écoute aux colères de la rue ? Il annonce par exemple que la réforme des retraites ira à son terme, tout en envoyant des signaux pour ouvrir les discussions. Il fait de même avec la réforme du chômage. Alors, le macronisme est-il une adaptation permanente à une situation complexe ponctuée de crises, porté par quelques balises comme la réforme des retraites ? Le macronisme est-il un projet qui se découvre en se faisant ?

**Son interview du 14 juillet vous a éclairé sur ce point ?**

Pas vraiment. Le chef de l'Etat veut tourner une page, clôturer un chapitre, celui des crises et de toutes les tensions que nous avons vécues. Mais on ne sait pas quel est le titre de ce nouveau chapitre et l'on a parfois du mal à bien voir la cohérence d'ensemble avec le projet de départ. Le chef de l'Etat se fait fort de montrer que seul le chemin et la méthode ont changé mais que ses grands objectifs restent les mêmes : mais n'est-ce pas un peu contradictoire ? La forme et le fond sont souvent liés et de deux choses l'une : ou bien la forme a changé parce que le fond a changé ; ou bien si la forme change mais pas le fond, cela veut dire que le changement de forme est un simple changement dans la communication. Dans les deux cas, cela donne un sentiment d'adaptation à des contextes et cela renvoie à la question du contenu du macronisme.

**Les changements sont-ils réels dans les politiques publiques ?**

On ne sait pas bien où on en est. Seules les discussions de la loi de finances, cet automne, nous permettront de voir quels ministères sortiront gagnants. Et dans toutes ces questions de budget, un autre aspect va interférer : depuis au moins quatre décennies, les Français s'entendent dire que nous vivons au-dessus de nos moyens. Le dernier budget en équilibre en France date de la fin des années 1970, nous nous sommes ensuite enfoncés dans les déficits publics. Et voilà que depuis trois ou quatre mois, on assiste à la valse des milliards, les économistes nous expliquent que ce n'est pas un problème, car l'Etat ne rembourse jamais ses dettes mais il les refinance... On est soudain capable d'augmenter les fonctionnaires de santé, alors que ce même Gouvernement nous expliquait au début du mandat l'impossibilité d'injecter des milliards pour augmenter les fonctionnaires... Quel effet cela produit-il sur l'opinion ? Le discours sur les efforts budgétaires, la nécessité de contrôler les dépenses, les mises en garde de la Cour des comptes, est-ce que tout cela n'existe plus ? L'automne sera un moment crucial où certainement, nous verrons réapparaître un discours sur le retour de la dure réalité budgétaire.

**Que dit le choix de Jean Castex à la tête de ce nouveau Gouvernement ?**

Le parcours d'élu local, venant des territoires, a été beaucoup mis en avant. Mais Edouard Philippe avait exactement les mêmes origines ! Tous deux Républicains, tous deux issus de la Haute fonction publique française, tous deux élus locaux... et aussi, l'un



comme l'autre ne sont pas des porte-drapeaux de la cause climatique.

La nomination de Jean Castex traduit plutôt l'envie de trouver un nouveau tempo de communication où sa dimension locale va être survalorisée. C'est un message d'apaisement des tensions. L'entourage d'Emmanuel Macron a compris qu'en 2022, la présidentielle ne va pas se jouer sur l'envie de grandes réformes. Il y a une aspiration au retour au calme, après avoir vécu dans une crise presque permanente depuis les premières manifestations des Gilets jaunes. Jean Castex est là pour arrondir les angles, ce qui n'est pas sans souligner, en creux, un certain manque de dialogue dans la première partie du quinquennat.

**Jean Castex veut recréer un Haut-commissariat au plan pour dit-il, « rééclairer l'action publique d'une vision de long terme » : n'est-ce pas là aussi l'aveu en creux d'une vision trop court-termiste sur cette première partie de mandat ?**

C'est tout un univers mythologique que l'on essaie de réactiver. Michel Rocard, ministre du budget et du plan au début du mandat de François Mitterrand, était un grand adepte du plan. Mais plus que des lignes budgétaires, cette planification comportait une vision de la société qui donnait aux acteurs économiques et sociaux des programmes dans lesquels ils pouvaient se projeter. Or, l'époque a changé. Il y a d'un côté l'Union européenne et le plan de relance avec les Allemands, de l'autre les actions infranationales et locales. Dans le discours, on trouve de quoi contenter les progressistes et les grands centres urbains dont on pense qu'ils adorent l'Europe, mais aussi des réponses aux attentes de la France des territoires. Mais comment ces discours s'incarnent-ils dans notre quotidien ? Et comment

gère t'on la tension entre le niveau européen et le niveau local, de la « France des territoires » ? Est-ce que tout cela casse les grandes inégalités sociales, de salaire, d'accès au marché de l'emploi et du logement ? Il existe effectivement une forte communication qui introduit des horizons intéressants, mais est-ce que tout ceci s'incarne concrètement et change réellement la vie de tous les jours ?

**Passons maintenant aux élections municipales : que disent les alliances formées par les différents partis dans cette campagne ?**

Cela nous dit que le clivage gauche-droite est toujours présent dans la politique française. Elle n'est finalement pas résumable à la seule dimension des progressistes contre les conservateurs. D'ailleurs, ce vocabulaire a totalement passé dans la macronie. Ces élections ont par ailleurs souligné la difficulté structurelle de LREM à s'ancrer localement. Mais malgré la forte abstention, elles ont envoyé des signaux forts. Par exemple, même si l'on a vu des échecs marquants d'alliance entre LR et LREM, comme à Bordeaux, il y a eu une affirmation : LREM fait principalement alliance avec le centre droit.

Le deuxième enseignement, c'est le retour de l'union de la gauche municipale sous une forme un peu nouvelle, avec une impulsion forte côté EELV. C'est important, car cette renaissance valide totalement la stratégie d'Olivier Faure, lui qui a été en difficulté dans son parti. Il a voulu incarner cette union dès les élections européennes avec la

liste de Raphaël Glucksmann, une union particulière en cela que les socialistes ne détiennent pas forcément le leadership. L'idée était très ancrée dans les autres partis de la gauche, du désir des socialistes d'être en première ligne. Cet épisode a pu leur enlever cette idée aux écologistes. 2020 peut marquer un point de départ intéressant pour une nouvelle forme d'union de la gauche, à partir du local comme dans les années 1970. Les prochaines élections départementales et régionales seront le marqueur : si la tendance se confirme à nouveau, alors il y aura une matrice forte d'union de la gauche qui contiendra les stratégies individuelles. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura pas une pluralité de candidatures au premier tour, cette question n'est pas encore tranchée à gauche, mais le second tour sera l'objet d'un accord très fort de ralliement.

Enfin, n'oublions pas les Républicains : leur succès est indéniable,

ils ont remporté un grand nombre de communes malgré quelques pertes. Pour eux, l'enseignement se trouve du côté des alliances qui ont pu être faites avec LREM. Le résultat en demi-teinte pose une question stratégique de fond aux Républicains dans la perspective des départementales et des régionales, puis de la présidentielle. Puisque le centre de gravité du

Gouvernement est plutôt de centre-droit, les Républicains vont-ils pencher pour une sorte d'alliance entre néo-gaullistes et centristes ? S'ils abattaient cette carte, on l'interpréterait tous comme un retour au modèle RPR-UDF. Vont-ils s'adresser aux électeurs de centre-droit en misant sur une coalition, ou bien les Républicains vont-ils miser sur un enlèvement d'Emmanuel Macron dans cette crise pour s'en démarquer ? Ces élections sont une étape importante pour mettre les Républicains devant cette grande question stratégique qui va se poser à eux avant 2022. ●

**« Le chef de l'Etat se fait fort de montrer que seul le chemin et la méthode ont changé mais que ses grands objectifs restent les mêmes : mais n'est-ce pas un peu contradictoire ? »**

# TRIBUNES

## LES VILLES DU FUTUR, MOINS FUTURISTES ET PLUS DURABLES ?



**D**ans les années 1980, la ville du futur avait des airs de ville de l'espace : gratte-ciels entièrement vitrés, voitures volantes, robots dédiés aux tâches ingrates... En 2020, cette version a été supplantée par une autre vision de la ville du futur : toitures végétalisées, fermes urbaines, des espaces publics rééquilibrés en faveur des modes de déplacement doux et surtout, une ville plus économe en

ressources. En un mot, la ville du futur sera durable et résiliente. Reste à accomplir cette mue, et ce ne sera pas une mince affaire.

En février dernier, le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère chargé de la ville et du logement organisaient un séminaire de célébration des 10 ans du Plan Ville durable, intitulé « Habiter la ville de demain ». Ces deux jours ont été l'occasion de dresser le bilan des initiatives du Plan ville durable et de dessiner une nouvelle feuille de route pour la ville de demain. Cette feuille de route recense 10 mesures destinées à atteindre l'objectif d'une ville neutre en carbone à l'horizon 2050 :

- 100 quartiers fertiles : renforcer l'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires
- Lancer une expérimentation de quartiers à énergie positive et à faible impact carbone
- Unifier les démarches de la ville durable dans le label EcoQuartiers
- Fixer des objectifs ambitieux aux opérations d'aménagement conduites par l'État
- Rapprocher l'innovation des territoires via une plateforme d'open-innovation
- Démultiplier les « ateliers des territoires » pour faire émerger les stratégies locales
- Faciliter l'accès aux aides à l'ingénierie et aux aides financières
- Fédérer les initiatives de tous les acteurs au sein de France Ville Durable pour mieux les valoriser
- Structurer une filière d'excellence de la ville durable
- Construire la feuille de route internationale de la France

Les récentes élections municipales ont été l'occasion de constater que les projets de villes plus vertes se sont répandus chez la majorité des candidats, qui ont bien compris les enjeux derrière cette nécessité de rendre la ville de demain plus vivable et respirable.

*Marjolaine Koch*

# ET SI LA VILLE DU FUTUR S'INSPIRAIT DU PASSÉ ?

**Olivier DAMAISIN**

- ▶ Député LaREM de Lot-et-Garonne
- ▶ Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire



**J**e ne suis pas de ceux qui disent sans cesse « c'était mieux avant », mais quand ça l'était vraiment, je trouve qu'il est judicieux de s'en inspirer et de ne pas tourner le dos à notre passé sous prétexte de « progrès » ou de « modernité ». En l'occurrence, la ville du futur devrait revenir aux sources de notre urbanisme, soit redevenir une ville qui communique avec ses campagnes, avec les villages qui l'entourent : demeurer un centre économique et culturel, mais en se nourrissant de sa vie locale et régionale.

Une ville est forcément un lieu qui draine, à la fois les personnes,

les marchandises, les idées. Mais une ville déconnectée de sa campagne produit des citadins de plus en plus « hors sol », qui n'éprouvent plus le rapport à la terre, ni le bon sens qui fait que les paysans ont pu s'y soumettre depuis toujours.

Or, en ces temps de réchauffement climatique et d'urgence environnementale – notamment en termes de biodiversité et d'interdépendance des espèces – le retour à la nature devient une priorité. La ville du futur est donc une ville « enracinée », à la fois littéralement par la revégétalisation de l'espace urbain – toitures végétales et espaces verts –, et littérairement, au sens d'une ville qui sait d'où elle vient, qui revendique son histoire et s'ancre dans son sol, son terroir, donc ses campagnes avoisinantes, en prenant exemple sur les modèles de vie citoyenne et solidaire qui éclosent dans nos villages.

Outre cet « enracinement », la ville du futur doit également se tourner vers l'innovation : les énergies renouvelables et les transports

doux – vélo, véhicules à hydrogène, etc. – en sont un vivier majeur. Dans des villes disposant d'une superficie de toitures énorme, il me paraît ainsi primordial de développer le

solaire. Ceci d'autant plus que le climat français se prête parfaitement à son implantation, et de plus en plus au fil des années, des études montrant que tout le sud de la France est en train d'évoluer vers un climat de type méditerranéen.

Par ailleurs, nous avons la chance d'habiter dans un pays doté de nombreux cours d'eau. La plupart sont déjà exploités pour l'énergie hydraulique, cependant nous devrions favoriser plus encore la recherche pour que cette exploitation prenne mieux en compte la vie des rivières – tant vis-à-vis de la faune et de la flore qu'elles abritent que de l'évolution de leur lit – ceci afin d'optimiser les rendements, prolonger la durée de vie de nos barrages et mieux gérer la ressource en eau sur l'ensemble des territoires traversés.

Mon rêve, pour la ville du futur, serait qu'il soit de nouveau possible de se baigner dans les portions de rivière urbaines, afin que les citadins puissent eux aussi profiter de la fraîcheur d'une eau suffisamment saine par temps de canicule.

Réinventer notre vie citadine est LE défi de notre présent. Les solutions pour le faire sont à notre portée : avec une ville plus ancrée dans son territoire et dans son histoire, plus verte et plus en phase avec la nature, aussi bien sur le plan de l'énergie que de la gestion de l'eau, plusieurs problèmes environnementaux majeurs verraient ainsi un début de solution, je pense notamment à la pollution atmosphérique et aux maladies qui y sont liées, ou encore aux pics de chaleurs estivaux et aux problèmes sociaux qu'ils révèlent – en particulier auprès de nos concitoyens les plus âgés. ●

**« La ville du futur est une ville “ enracinée ”, à la fois littéralement par la revégétalisation de l'espace urbain, et littérairement, au sens d'une ville qui sait d'où elle vient »**



# DENSIFIER POUR MIEUX RESPIRER !

**Jean-Luc LAGLEIZE**

- ▶ Député Modem de la Haute-Garonne
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Coprésident du groupe d'études Secteur aéronautique et spatial



**L**a crise sanitaire qu'affronte notre pays a profondément bouleversé notre rapport à la ville, au logement et à l'emploi. Pendant plusieurs mois, certains Français, dont l'emploi et les réseaux de communication le permettaient, ont découvert que leur habitat pouvait soudainement devenir un lieu de travail. Le télétravail ne deviendra pourtant pas si vite une norme car tous les salariés n'en ont pas la possibilité et car chacun a besoin aussi de tisser des liens sociaux et d'échanger de visu pour travailler de manière optimale.

Malgré cela, alors même que la crise n'est pas encore totalement derrière nous, cette nouvelle manière de travailler à distance pousse déjà certains de nos concitoyens à rêver d'un nouveau logement, plus grand, plus silencieux, plus lumineux, mieux isolé thermiquement et peut-être plus éloigné de la ville afin de pouvoir mieux respirer.

Car en arrêtant de nous déplacer entre notre lieu de vie et notre lieu de travail, nous avons pu constater avec effroi l'impact de nos déplacements sur l'environnement : quelques jours à peine après le début du confinement, les nuages de pollution surplombant nos villes ont disparu. Malheureusement, cette pollution atmosphérique est revenue tout aussi vite dès la fin du confinement... Signe que le nouveau monde qu'il nous revient de dessiner ne s'imposera pas de lui-même. C'est là la première leçon que nous devons tirer de

cet épisode si nous voulons construire des villes plus durables et atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 : nous devons mettre fin à l'usage obligatoire de la voiture individuelle. Pour cela, il nous faut bâtir des villes moins étendues, plus denses. Nous devons apprendre à reconstruire la ville sur la ville, à réhabiliter les friches à l'abandon et à surélever les bâtiments afin de limiter la consommation de foncier naturel et agricole.

Sans une densité minimale, nous ne parviendrons pas à développer des réseaux de transports en commun denses, accessibles et efficaces, indispensables pour assurer la liberté de déplacement. Ces déplacements durables font d'ailleurs partie de la solution pour la relance économique, car leur développement nécessite d'importants investissements dans les infrastructures, à commencer par l'édification de places de stationnement en périphérie des zones urbaines et de pôles logistiques à même de répondre à l'enjeu du dernier kilomètre.

La crise et le confinement qu'elle a engendré ont également transformé notre manière de consommer. Cette évolution ne va qu'accélérer la métamorphose des commerces, alors que nous achetons de plus en plus de biens et services en ligne, y compris pour notre alimentation. Il devient donc fondamental d'accompagner les commerçants à saisir l'opportunité du commerce en ligne, qui leur permettra de réduire la taille de leur surface commerciale, de la transformer en simple showroom, voire d'en renaturer une partie.

La transformation de notre consommation doit aussi nous amener à créer de nouveaux lieux de vie, de partage et de mixité sociale, en aménageant des terrasses dans les bâtiments surélevés, sur les toits mais également en étages ouverts, afin d'accueillir des potagers urbains ou des tiers-lieux.

En définitive, nos politiques publiques d'aménagement du territoire doivent proposer des solutions à nos concitoyens pour qu'ils demeurent réellement libres de leur choix de lieu de vie, que ce soit en ville, en banlieue ou à la campagne, et ce peu importe la localisation de leur travail. ●



© Assemblée nationale

# LA VILLE MOYENNE, L'AVENIR DE L'URBAIN ?

**Marjolaine**

**MEYNIER-MILLEFERT**

- ▶ Députée LaREM de l'Isère
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Membre du Comité de massif du massif des Alpes
- ▶ Membre du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique
- ▶ Conseillère régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes



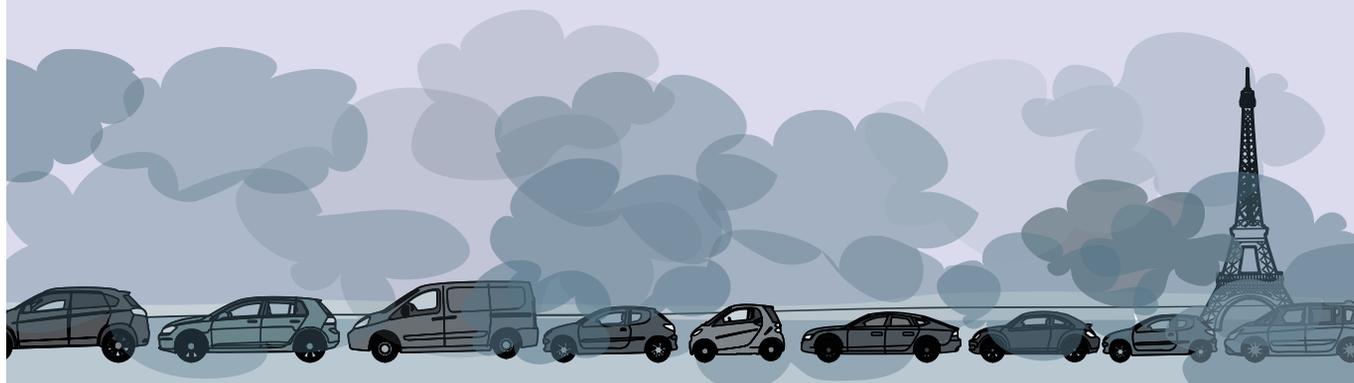
**L**a ville est à la fois un chantier concret sans cesse relancé et un imaginaire en permanente mutation. Longtemps cet imaginaire a été celui de la centralité, de l'abondance, de la modernité, son attractivité irrésistible... Tant et si bien qu'on a parlé d'exode rural ! La Covid-19 va-t-elle renverser ce mouvement et créer un exode citadin ? un mouvement dans ce sens semble s'esquisser, va-t-il se consolider ?

les poumons économiques, ne respirent plus ! Le problème était connu. La pollution de l'air (et son sérieux impact sanitaire) dans les villes était déjà dénoncée. Les villes trop polluées sont responsables de la dégradation de la santé de ses habitants. Les études sanitaires dénonçant les travers de la ville se succèdent et toutes sont ressorties pendant la Covid-19 comme autant de confirmation : la question environnementale, dans les villes, est plus que jamais liée à la question sanitaire.

La campagne, qui était jusqu'alors perçue comme le parent pauvre, s'est découvert de nouvelles richesses : des horizons infinis, un tempo plus en cohérence avec le rythme de l'humain et une douceur de vivre inégalée. L'opposition traditionnelle ville/campagne se voit ébranlée. Mais ce renversement sera-t-il durable ? Certaines campagnes, privées d'internet, déconnectées, éloignées des réponses des pouvoirs publics centralisés, ont payé aussi un lourd tribut qui peut-être n'est pas encore visible : pas de télé-travail, de télé-médecine ou de télé-éducation...

La convergence des modèles semble donc être la solution d'équilibre et les villes moyennes pourraient bien sortir comme les grandes gagnantes de cette période de troubles. Les métropoles, politiquement mais concrètement, se mettent au vert. La chasse au béton est ouverte et partout, on plante des arbres, on crée des parcs, on végétalise les surfaces... Les villes moyennes retrouvent, elles, sous l'impulsion des circuits-courts, une solidarité, un vivre

**« La convergence des modèles semble donc être la solution d'équilibre et les villes moyennes pourraient bien sortir comme les grandes gagnantes de cette période de troubles »**



Les disparités entre un confinement à la campagne, dans une proximité à la nature, et un confinement dans une ville, souvent dans un appartement, ont révélé des inégalités fortes... L'imaginaire de la ville s'est vu fortement remis en question : la centralité est devenue cul-de-sac, l'abondance un étouffement, la modernité se voit confrontée à l'overdose de numérique ressentie par les ménages coincés derrière leurs écrans... Les villes perçues comme

ensemble et les services qui les avaient désertées.

La campagne se veut ville, la ville se veut campagne... Sans doute pouvons-nous saisir là enfin l'opportunité d'apprendre des imaginaires, des cultures et des savoir-faire, de l'une et de l'autre, pour enrichir enfin chacun des deux modèles avec comme horizon partagé le bien-être durable de l'humain par son environnement, que celui-ci soit immédiat ou plus lointain. ●

# LE TROMBINOSCOPE DE LA SANTÉ



Paru en juillet 2020

◀ Tout connaître des principaux acteurs du système de santé en France

## DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES 600 DÉCIDEURS AU SEIN :

- du Ministère des Solidarités et de la Santé (cabinet, administration centrale)
- de la Présidence de la République, du Parlement, Cese et syndicats nationaux
- des agences, établissements publics et groupements divers
- de la sécurité sociale et de l'assurance maladie
- des instituts de recherche et de formation
- des principales instances professionnelles nationales
- des instances régionales (ARS, URPS-ML, ORS)

A retourner au : **TROMBINOSCOPE**

**CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - Tél. : 03 27 56 38 57 - Fax : 03 27 61 22 52**

**BON DE COMMANDE**

**OUI, je commande l'édition 2020/2021 du Trombinoscope de la Santé paru en juillet 2020**

..... **exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 113 €TTC (TVA 20 %, 5 € de port inclus)**

**Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :**

Chèque  Mandat  Carte bancaire Visa/Mastercard

\_\_\_\_\_

Validité : \_\_\_\_\_ CW : \_\_\_\_\_ (3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte bancaire)

Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

M.  Mme

Nom ..... Prénom.....

Organisme.....

Adresse.....

Code postal ..... Ville .....

Pays .....

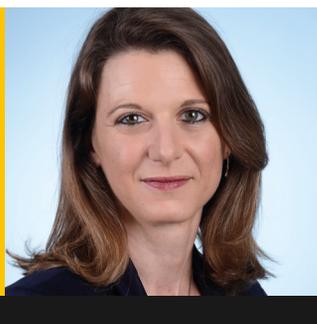
Tél ..... Fax .....

E-mail.....

# LA VILLE DE DEMAIN SERA À VISAGE HUMAIN

**Lauriane ROSSI**

- ▶ Questeur de l'Assemblée nationale
- ▶ Députée LaREM des Hauts-de-Seine
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire



**L'**épidémie de Covid-19 et la période de confinement que nous avons vécues ont mis au grand jour, avec une violence inédite, les forces autant que les vulnérabilités de la densité urbaine. La crise sanitaire est venue rappeler, avec force, combien la ville est avant tout un lieu de vie, de croisement et de rencontres des femmes et des hommes qui y vivent et y travaillent, bouleversant ainsi le regard des urbains sur leur propre ville. Cette pandémie et ses conséquences doivent désormais nous permettre de comprendre à quoi ressembleront les villes de demain et de repenser un quotidien nouveau pour ses habitants. Cette réappropriation de la ville devra intégrer les nouveaux usages, les attentes sociétales, les mutations économiques majeures, et bien entendu les risques – désormais sanitaires –, au travers de trois défis majeurs.

Premièrement, la ville de demain se doit de construire sa propre **résilience** grâce à une **densification maîtrisée** et des **aménagements urbains durables et agiles**, capables à la fois d'appréhender la mixité des usages et des attentes sociétales nouvelles, tout en installant un rapport nouveau à la biodiversité avec **une réelle prise en compte du vivant et de la nature**. Les risques auxquels les villes doivent désormais faire face sont multiples et brutaux, qu'il s'agisse des catastrophes naturelles, sanitaires, environnementales, terroristes ou bien d'autres risques plus diffus liés à la fracture sociale ou encore aux risques technologiques : **la ville doit apprendre à faire face aux chocs et à faire bloc**.

Le second défi pour nos villes consiste à **faire de la promiscuité une opportunité**. Cette pandémie a démontré que nous pouvions collectivement la transformer en réseau de proximité et de solidarités. Aussi pénible soit-elle, la période de confinement, aura eu le mérite de donner à voir les vertus d'une ville plus proche et plus humaine, capable de **faire de sa densité**

**un levier de proximité et d'interactions sociales et solidaires** à bien des égards (entraide, services à la personne, commerces, mobilités, emplois...). Cette réappropriation de l'espace urbain mais aussi de la vie urbaine peut faire de la ville de demain, non plus un lieu de croisement vecteur d'isolement, mais un lieu de rencontres et d'échanges propice au partage et aux solidarités.

Le confinement nous aura permis de découvrir **la ville « apaisée » : calme, sûre, et rendue à ses fonctions essentielles**. Ce dernier défi et non des moindres, appelle à moins de trafic motorisé, moins de bruit et des trajets plus courts. Il nous appartient désormais de **faire vivre sur la durée cette sobriété nouvelle**. Cette proximité

retrouvée doit être l'opportunité d'accélérer le déploiement des mobilités douces et durables, de redynamiser nos centres-villes et de rapprocher les logements des fonctions urbaines (travail, services, commerces, loisirs).

**La ville de demain sera à visage humain**. Recentrée sur le vivant et plus que jamais attentive aux usages, aux modes de vie et aux attentes de ses habitants, elle n'en sera que moins vulnérable et fragile face aux risques nouveaux qui la menacent. Cette transformation profonde de la vie urbaine implique de repenser la démocratie locale en associant davantage encore les citoyens, les associations et les entreprises. Seul

**« Cette pandémie a démontré que nous pouvions collectivement la transformer en réseau de proximité et de solidarités »**



cet écosystème permettra l'émergence des innovations sociales, écologiques, économiques et technologiques dont a besoin la ville d'aujourd'hui comme de demain. ●

# LES TREN B T R E

## FORMATION PROFESSIONNELLE : UN OUTIL POUR REBONDIR

**2**009, 2014, 2016 puis 2018 : la formation professionnelle a fait l'objet de nombreuses lois ces dernières années. Les objectifs successifs de ces lois ont été à la fois d'inciter les salariés à se former et à enrichir leurs compétences tout au long de la vie, pour coller aux besoins du marché, et de réguler un secteur dense.

La crise que nous traversons pourrait amener à de nouvelles adaptations : lors de sa rencontre avec les syndicats professionnels fin juin, Emmanuel Macron a affiché le souhait de réfléchir à de possibles évolutions de la formation professionnelle, en parallèle des actions menées pour l'emploi des jeunes et l'assurance-chômage. Déjà, la crise a conduit le gouvernement à élargir les conditions d'éligibilité pour l'aide à la formation du Fonds national de l'emploi à l'ensemble des salariés en activité partielle, sans critère de taille ni de secteur d'activité de toutes les entreprises. Plus de 100 000 salariés suivent actuellement une formation grâce à ce dispositif.

Alors qu'en mars dernier, le chômage enregistrait sa plus forte hausse depuis 1996 avec 246 100 demandeurs d'emplois supplémentaires, la formation professionnelle revêt une importance particulière. Devant les incertitudes sur la reprise économique, les CCI de France prévoient une baisse de 30 à 50 % des contrats en apprentissage dans les mois à venir. Elles ont formulé plusieurs propositions dans le cadre d'un plan de soutien et de relance de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

Dans l'optique de s'emparer de cette période pour en faire un tremplin pour l'avenir, un groupe de députés socialistes a déposé une proposition de loi sur la formation professionnelle, qui envisage de préparer les personnes licenciées à de nouveaux postes en lien avec l'environnement.

Et c'est en effet l'après qu'il faut préparer sans relâcher les efforts entamés avant l'épisode Covid-19 : ainsi, les PME accusent un retard dans la transition numérique. La sénatrice Pascale Gruny a proposé une série de recommandations destinée à soutenir la formation et l'équipement au numérique des petites entités économiques, et ces besoins restent essentiels malgré la situation.

Enfin, une étude de l'OCDE publiée en novembre dernier et portant sur les comptes d'apprentissage individuels montrait que le compte personnel de formation n'a pas eu l'effet escompté de réduire les inégalités de niveau de formation entre les individus. Deux facteurs limitent l'engagement des personnes les moins favorisées à se former : un certain niveau d'autonomie de conception des parcours de formation et la dématérialisation des procédures. Deux points qui nécessitent toute l'attention des pouvoirs publics dans le contexte actuel.

*Marjolaine Koch*



# LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR FAIRE FACE AU TSUNAMI SOCIAL

## Gabriel SERVILLE

- ▶ Député GDR de la Guyane
- ▶ Secrétaire de l'Assemblée nationale
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Membre de la délégation aux Outre-mer



## Pierre DHARRÉVILLE

- ▶ Député GDR des Bouches-du-Rhône
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale



**A** lors que nous sortons d'une crise sanitaire sans précédent, une certitude se précise : notre économie subira pendant plusieurs années encore l'onde de choc de ce qui prend la forme d'un véritable tsunami social, prêt à emporter des centaines de milliers d'emplois sur son passage. Les derniers chiffres de l'emploi sont vertigineux et la barre symbolique des 10 % de taux de chômage sera dépassée à très court terme, à des années-lumière de l'objectif de 7 % fixé par le Gouvernement pour justifier ses innombrables attaques contre notre droit du travail et notre système de protection sociale. À côté, Bercy prévoit une récession de 11 % pour 2020, largement au-dessus des 8 % envisagés au niveau européen par la BCE.

Mais la crise sociale n'est pas une fatalité. Des choix politiques peuvent être faits pour assurer un avenir digne aux citoyens de notre pays, en relançant une économie en prise avec les besoins et les défis de notre temps. Un impératif : changer sans délais l'orientation politique actuelle et dont les effets ne feront qu'aggraver ceux de la crise du Covid-19. Si l'abandon de la réforme dévastatrice de l'assurance chômage de juillet 2019 paraît être un prérequis non négociable, il faut aussi mettre en place de nouvelles protections pour mieux protéger les plus fragilisés, qui ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel de la reconstruction économique. En somme, il est d'urgent de déployer rapidement des solutions opérationnelles et novatrices pour accompagner celles et ceux qui vont dans les prochains mois perdre leur emploi.

D'abord, nous devons tirer les enseignements de l'après-crise économique de 2008 en évitant le piège du simple accompagnement social de la précarisation du travail. De même, nous devons agir

pour ne pas reporter la lutte contre l'accélération du réchauffement climatique et pour s'orienter vers un modèle de société plus durable. Ces enjeux tracent de nouvelles perspectives pour le monde du travail, en lien avec les nécessaires transformations écologique et sociale de notre économie. C'est tout le pari de ces prochains mois : engager de nouveaux droits pour les salariés en adaptant la protection sociale aux nouveaux enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux pour faire rimer reconstruction écologique et reconstruction sociale.

La reconstruction de l'emploi se fera donc par une élévation du niveau des qualifications en lien avec la transformation des modes de production, ce qui suppose un accompagnement renforcé.

Notre proposition consiste à jeter les bases d'une véritable sécurité sociale professionnelle visant à maintenir les droits des salariés entre deux périodes d'emploi, par la création d'une « garantie salaire-formation » qui pourrait s'appuyer sur deux dispositifs existants : le congé de reclassement et le contrat de sécurisation professionnelle. Elle permettrait à chaque bénéficiaire de se former et de bénéficier soit d'un accompagnement personnalisé et de qualité en vue d'un retour à l'emploi, soit d'une reconversion professionnelle au service de la transition écologique et sociale de l'économie. Le déploiement à grande échelle du mécanisme d'activité partielle a permis de nationaliser les salaires au plus fort de la crise, et donc une partie des pertes potentielles de nos entreprises. Mais cela n'est plus ajusté. Avec cette « garantie salaire-formation », nous avons l'occasion de concrétiser et pérenniser une volonté qui doit être le pendant pour les salariés des solutions imaginées pour accompagner les entreprises, souvent sans aucune garantie sociale.

Notre ambition doit être de construire une protection sociale digne des enjeux du XXI<sup>ème</sup> siècle, la crise nous y appelle d'urgence. ●



**« La reconstruction de l'emploi se fera par une élévation du niveau des qualifications en lien avec la transformation des modes de production, ce qui suppose un accompagnement renforcé »**

# LA COMPÉTENCE COMME HORIZON D'AVENIR

**Fadila KHATTABI**

- ▶ Députée LaREM de la Côte-d'Or
- ▶ Présidente de la commission des Affaires sociales
- ▶ Membre de la délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation



**I**l y a maintenant un peu plus de deux ans, en 2018, je votais à l'instar de nombreux collègues parlementaires, la réforme de notre système de formation professionnelle et d'apprentissage, actée par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Un titre évocateur qui exprime en une seule formule à quel point il est primordial pour chaque individu de disposer d'une liberté de choix professionnel. En effet, la dernière réforme de la formation et de l'apprentissage repose sur un principe essentiel : l'individu doit être acteur de sa propre carrière. Une condition indispensable qui passe par un accès facilité et renforcé aux activités de formation

Un peu plus d'un an après sa promulgation, la loi « Avenir pro » a eu le temps de faire ses preuves, avec une croissance record pour l'apprentissage (+16 % en 2019-2020) et des entreprises qui adhèrent de plus en plus à la culture de la formation professionnelle.

Ces résultats positifs, qu'il nous faut encore améliorer, doivent nous pousser à agir en faveur de la formation professionnelle et de l'apprentissage, particulièrement dans le contexte de la crise actuelle. Face aux enjeux posés par l'épidémie de Covid-19 et à ses conséquences économiques et sociales, ma boussole reste encore et toujours la même : la compétence comme horizon d'avenir, la formation et l'apprentissage comme leviers pour rebondir, pour émanciper et donner à chacun une égalité des chances dans son parcours professionnel.

En juin dernier, le président de la République a indiqué à la ministre du Travail que la préservation de la dynamique de la

formation professionnelle devait faire partie des principaux chantiers sur lesquels les partenaires sociaux seront amenés à discuter. En parallèle, un plan de soutien massif à l'apprentissage a été annoncé avec, entre autres, l'élargissement du dispositif de prime à l'embauche d'apprentis pour les entreprises, représentant un coût supplémentaire pour l'État de près d'un milliard d'euros.

Les premières mesures annoncées par le Gouvernement sont à la hauteur des enjeux. Mais je pense qu'il nous faut aller encore plus loin, en anticipant les mutations économiques à venir et en adaptant notre système de formation et d'apprentissage aux enjeux du numérique. Les outils de formation et d'apprentissage, la dématérialisation des méthodes pédagogiques et des parcours, doivent désormais faire partie intégrante du système.

Notre anticipation doit également se focaliser sur les évolutions engendrées par les nouvelles activités ou les relocalisations à venir : aussi, je pense que l'un des principaux défis est de revoir notre offre de formation au regard des métiers dits d'avenir, notamment ceux de la transition écologique.

Je suis convaincue qu'il nous faut continuer de porter une attention

**« L'un des principaux défis est de revoir notre offre de formation au regard des métiers dits d'avenir, notamment ceux de la transition écologique »**

toute particulière aux personnes les plus vulnérables en renforçant certains dispositifs : je pense notamment aux structures d'insertion par l'activité économique qui jouent un rôle majeur dans le parcours professionnel des personnes

les plus éloignées de l'emploi. Aussi, compte-tenu de la crise que nous traversons et face à l'urgence de la situation, je suis en faveur de la mise en place rapide d'un Service public de l'insertion.

Enfin, osons donner leur chance à des dispositifs qui pourraient représenter de bonnes alternatives : dans le cadre de la loi « Avenir Pro », j'avais porté et fait voter un amendement mettant en place

une expérimentation pour le dispositif du travail à temps partagé aux fins d'employabilité. Ce dispositif constitue l'une des pistes à développer, puisqu'il permet de lutter contre la précarité, en permettant l'embauche de personnes peu qualifiées, sur des missions plus longues que l'intérim, et surtout avec une obligation de formation qualifiante pour l'employeur sur toute la durée du contrat.

Plus que jamais, la formation est une clé qu'il ne faut pas négliger. Investir dans les compétences et dans les ressources humaines c'est assurer le développement de nos entreprises tout en sécurisant les parcours des personnes, avec toujours le même objectif : l'emploi durable. ●



# LA FORMATION PROFESSIONNELLE, UN LEVIER PUISSANT DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

**Jeanine DUBIÉ**

- ▶ Députée Libertés et territoires des Hautes-Pyrénées
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales



**L'**économie française n'a pas été épargnée par la pandémie de Covid-19 : elle a subi le confinement de plein fouet, faisant craindre pour la survie de nos entreprises et l'emploi de nos concitoyens. La crainte est particulièrement vive pour les plus jeunes, les contrats courts, les emplois précaires et les saisonniers du tourisme et de la restauration.

La crise économique et sociale qui s'annonce sera sans précédent. Mais, les crises ne doivent pas être uniquement des moments de désolation : elles peuvent créer des occasions historiques de changer délibérément et durablement nos politiques publiques. D'où la nécessité d'anticiper la disparition de nombreux emplois et de réfléchir à de nouveaux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi. À cet égard, la formation professionnelle représente un levier puissant de sauvegarde de l'emploi.

Depuis 1971, notre système de formation professionnelle s'est transformé pour répondre à différentes ambitions. Initialement, il avait vocation à assurer le développement personnel et la promotion sociale des salariés. Suite à la crise économique des années 1980, la formation professionnelle est devenue une mesure de traitement social du chômage. Depuis 2009, un objectif supplémentaire lui a été assignée : la sécurisation des parcours professionnels. Aujourd'hui, il est primordial que l'État investisse massivement dans la formation professionnelle, afin d'en faire un véritable outil de relance économique.

Cette relance passera nécessairement par une approche territoriale et sectorielle de la formation professionnelle. Seule une réflexion au plus près du terrain permettra l'adéquation entre l'offre et les besoins de formation. Si l'État donne des moyens suffisants aux régions – compétentes en la matière – et les entreprises ouvrent un véritable dialogue social, la formation professionnelle permettra une sortie de crise bénéfique pour de nombreux salariés. Par exemple, la région Occitanie mise sur la formation pour préserver

les emplois et diversifier les débouchés de la filière aéronautique, sévèrement impactée par la crise.

Néanmoins, mettre plus d'argent sur la table sera nécessaire, mais pas suffisant : les incitations financières doivent impérativement s'accompagner de réelles mesures d'accompagnement des personnes, notamment les plus éloignées de l'emploi. Et ce d'autant plus que, les prochains mois, de nombreuses reconversions professionnelles vont être subies, et non choisies. La priorité doit être donnée à l'information sur l'offre et les dispositifs de formation, ainsi qu'à la simplification de l'accès à la formation. Dans la continuité de la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, élargir le spectre des bénéficiaires de ces dispositifs doit être au cœur des réflexions post-crise Covid-19.

Une solution souvent proposée pour former plus de Français est la numérisation des organismes et systèmes de formation. Toutefois, ce virage vers plus de formations à distance ne sera efficace que s'il est couplé à une réelle politique d'aménagement du territoire et de lutte contre la fracture numérique.

**« Les crises ne doivent pas être uniquement des moments de désolation : elles peuvent créer des occasions historiques de changer délibérément et durablement nos politiques publiques »**



Faire le choix d'une modernisation de notre système de formation professionnelle en cette période inédite, c'est préserver et améliorer des compétences à court terme, mais aussi investir pour l'avenir et mieux préparer la société aux futurs chocs économiques. ●

# DONS DE DROITS ACQUIS À LA FORMATION : UNE SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

**Valérie BAZIN-MALGRAS**

- ▶ Députée Les Républicains de l'Aube
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation



**L**a transition numérique et la transition écologique ont plongé les économies du XXI<sup>e</sup> siècle dans une période de mutations importantes. Alors que l'informatique transforme notre manière de travailler, l'intelligence artificielle et la robotisation vont bouleverser les structures de l'emploi. La numérisation de l'économie s'accompagne d'une forme de « destruction créatrice », pour reprendre le concept de l'économiste Joseph Aloïs Schumpeter. Des secteurs d'activité et de nombreux emplois vont disparaître lorsque d'autres vont être créés.

Dans le cadre de la transition écologique, notamment, de nombreux emplois devront être créés. Ces phénomènes nous invitent à développer et encourager la formation professionnelle en la rendant accessible au plus grand nombre, tant les défis à relever sont grands en la matière. C'est elle qui permettra effectivement d'assurer la mobilité inter et intra-sectorielle des salariés dans ce contexte de mutation de l'emploi.

Le compte personnel de formation (CPF) est à ce titre un outil crucial, car il constitue un point d'entrée important pour les salariés vers la formation professionnelle. Il est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, y compris en période de chômage, pour suivre une formation qualifiante. Le CPF recense les droits

acquis par le salarié tout au long de sa vie active et jusqu'à son départ à la retraite. Néanmoins, beaucoup de personnes titulaires de droits inscrits sur leur compte personnel de formation n'y ont pas recours.

Ce non-recours s'explique pour partie par une méconnaissance du dispositif contre laquelle nous devons lutter. Mais il est également le résultat d'une absence de besoin d'avoir recours à la formation professionnelle.

De nombreux salariés en fin de carrière, bien que titulaires de droits à la formation, ne recourent pas à la formation professionnelle car il n'y a pas lieu, pour eux, d'envisager une évolution de leur activité. D'autres, à l'inverse, ont des besoins de formation qui ne sont pas suffisamment couverts par les droits qu'ils ont accumulés sur leur compte personnel de formation. Les salariés en début de carrière peuvent avoir un besoin de réorientation professionnelle, mais ils n'ont pas eu le temps d'acquérir suffisamment de droits sur leur CPF pour avoir un accès facilité à la formation professionnelle.

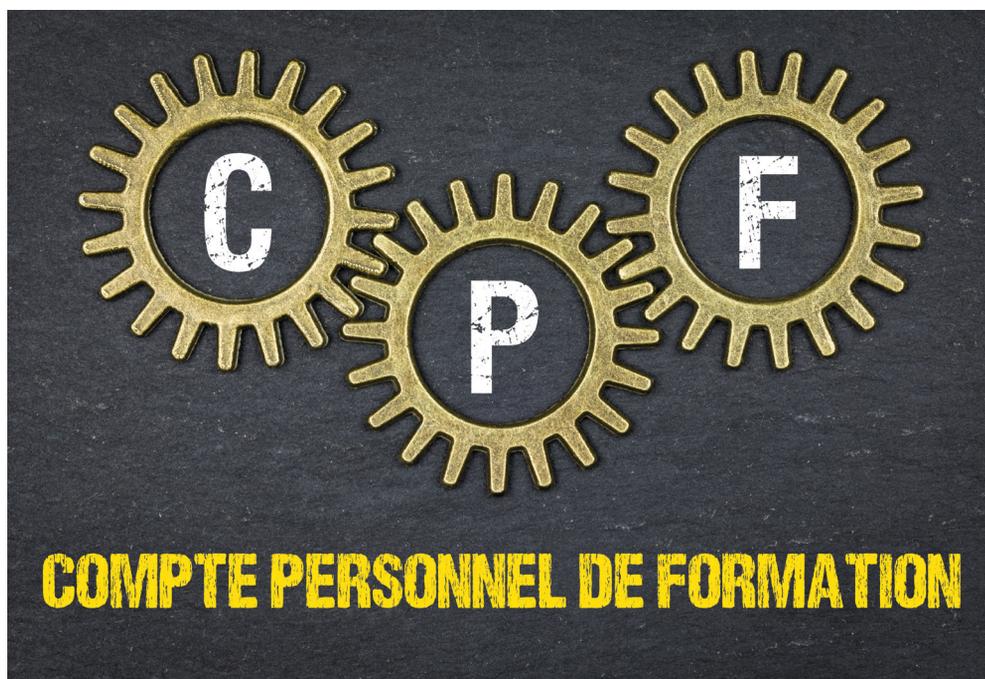
Au regard du niveau du chômage des jeunes, l'enjeu de la for-

**« Il serait intéressant d'autoriser le don de droits acquis entre titulaires de comptes personnel de formation afin de mieux répondre aux besoins exprimés par chacun »**

mation auprès de cette population est particulièrement important. Mais le dispositif du CPF, qui repose sur l'accumulation de points au fur et à mesure des années, ne permet pas de répondre à cette problématique. Il serait donc intéressant d'autoriser le don de droits

acquis entre titulaires de comptes personnel de formation afin de mieux répondre aux besoins exprimés par chacun.

Suite à la période que nous avons vécue qui a mis en exergue la nécessité d'une solidarité intergénérationnelle, une telle possibilité permettrait de donner corps à cette dernière. À l'image de ce qui est prévu dans le code du travail pour les dons de jours de repos entre salariés sous certaines conditions, j'ai déposé une proposition de loi qui autorise un transfert entre salariés des droits acquis dans le cadre du compte personnel de formation. C'est une disposition simple qui permettrait de renforcer l'efficacité des politiques publiques en matière de formation professionnelle. ●



# L'INCLUSION PAR L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DES LEVIERS FORTS AU SERVICE DE LA RELANCE

**Marie-Christine  
VERDIER-JOUCLAS**

- ▶ Députée LaREM du Tarn
- ▶ Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire
- ▶ Rapporteuse spéciale « Travail, emploi, formation professionnelle et apprentissage »



**B**ien que les réformes menées dans le domaine de l'emploi depuis le début du quinquennat ont montré de véritables résultats, la crise sanitaire nous demande de redoubler d'effort pour la lutte contre le chômage et la formation professionnelle.

Avant le confinement, le chômage était à son niveau le plus bas depuis dix ans avec 8,5 % de Français demandeurs d'emploi. Le confinement est venu ralentir ces progrès en matière de recrutement et il a empêché des milliers de nos concitoyens de retourner sur le marché de l'emploi (fragilisation des IAE, chute des entrées en formation, etc.). Or, toutes les études démontrent que l'acquisition de compétences demeurent à la fois un facteur clé pour l'accès à un emploi durable et à la mobilité sociale, mais c'est également un levier de compétitivité pour notre économie.

Dans cette perspective, plus que jamais, le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) doit continuer à être une priorité jusqu'à la fin du quinquennat. Cependant, le PIC ne peut être à lui seul l'alpha et l'oméga de notre politique de l'emploi. Nous devons approfondir d'autres dispositifs existants comme l'insertion par l'activité économique et continuer d'expérimenter

de nouvelles voies tels que le dispositif « territoire zéro chômeur longue durée » (TZCLD). C'est le sens de la proposition de loi que notre majorité parlementaire (LaREM et MoDEM) a déposée le 16 juin 2020.

En effet, la politique de l'emploi proposée par l'expérimentation TZCLD n'a pas d'équivalent en France. Ce dispositif est profondément novateur : par son objectif (donner un emploi à tous ceux qui en sont durablement privés), par sa méthode (la création d'emplois utiles et supplémentaires à l'aide des territoires) et par son financement (la mobilisation des économies et recettes créées par le retour à l'emploi).

Mais certains points du dispositif restent pour autant à améliorer. Cette deuxième loi permettra à la fois de réaliser les pistes d'amélioration qui relèvent du législatif et d'offrir le temps nécessaire à l'expérimentation pour mettre en œuvre les ajustements qui relèvent davantage de la gestion quotidienne des entreprises à but d'emploi (EBE) : les choix d'organisation et de management sont-ils pertinents et conviennent-ils aux salariés ?

Il s'agira notamment de renforcer les conditions d'habilitation des territoires pour ne retenir que les territoires qui sont prêts et de rester sur le principe d'un comité local responsable des conditions de

**« Territoire Zéro chômeur longue durée est un projet de société de plein emploi volontaire qui caractérise la privation d'emploi comme un problème à la fois collectif et territorial »**

mise en œuvre locale de l'expérimentation.

TZCLD est un projet de société de plein emploi volontaire qui caractérise la privation d'emploi comme un problème à la fois collectif et territorial. Il a vocation à s'articuler avec

d'autres dispositifs présents dans notre proposition de loi. Chacune de ces mesures a été pensée afin de participer, nous l'espérons, à la construction d'une économie qui permet à chaque talent, chaque compétence, chaque individu de trouver sa place, pour « faire société » ensemble. ●



**EMPLOI**

# LE TROMBINOSCOPE DE L'ÉNERGIE



← TOUT CONNAÎTRE DES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'ÉNERGIE EN FRANCE

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES DÉCIDEURS AU SEIN :

- ➔ du ministère de la Transition écologique et solidaire
- ➔ de la présidence de la République, du Premier ministre, du CESE
- ➔ du Parlement
- ➔ des agences nationales et établissements publics
- ➔ des établissements de recherche et formation
- ➔ des syndicats et organisations professionnelles de l'énergie
- ➔ des instances régionales

**BON DE COMMANDE**

[www.trombinoscope.com](http://www.trombinoscope.com)

à retourner au Trombinoscope – 315 bureaux de la Colline – 92213 Saint-Cloud cedex – Fax : 01 55 62 68 76

OUI, je commande l'édition 2020 du Trombinoscope de l'Énergie paru en juin 2020

..... exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 108 €TTC (TVA 20 %, port offert)

M.  Mme

Nom.....

Prénom.....

Organisme.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Pays.....

Tél..... Fax.....

E-mail.....

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

Chèque  Mandat  Carte bancaire Visa/Mastercard

\_\_\_\_\_

Validité : \_\_\_\_\_

CW : \_\_\_\_\_

(3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte bancaire)

Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

## LA CRISE SANITAIRE A RÉVÉLÉ DE NOMBREUSES INÉGALITÉS DANS L'ACCÈS AUX OUTILS DISTANCIELS. QUELLES NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE APRÈS UNE TELLE CRISE ?

Entretien avec Pierre Ferracci, Président du Groupe ALPHA

©Philippe Devernay



### Quels constats portez-vous sur la formation professionnelle dans un contexte de télétravail ?

Pierre Ferracci : Le mot formation est contenu dans celui de transformation ! Je pense que nous sommes dans une période charnière au cours de laquelle tous les acteurs de l'entreprise doivent se réunir autour de fondamentaux : la formation, l'élévation des compétences des salariés, la transmission de savoir-faire. Il en va de la survie de nombreux métiers que l'on n'a su ou pu transformer. Comment s'y employer alors que les salariés, les premiers concernés, réclament plus de télétravail ? Comment concilier ces attentes avec les exigences du collectif ? Ce sera l'un des enjeux de la rentrée. Certains organismes de formation misent sur une montée en puissance des formations distancielles. Au Groupe ALPHA, nous avons envisagé de telles sessions mais nous nous sommes vite rendu compte que l'on ne peut se passer de temps en présentiel, comme l'on ne peut opter pour le tout-télétravail ! Les temps de formation et d'échanges dans un cadre collectif doivent perdurer.

### Estimez-vous que la formation professionnelle puisse enfin être un sujet de négociation ?

Pierre Ferracci : Après l'adoption de la loi Avenir professionnel, nous avons tous ce souhait ! Cela n'a pas été forcément le cas. Or, selon moi, la formation professionnelle doit devenir un sujet de débat de dialogue social parce que la stratégie des entreprises ne peut plus se concevoir sans une définition claire, à long terme, d'une connaissance fine des métiers impactés, ceux en émergence et ceux devant être accompagnés. Encore plus dans ce contexte de crise multiple, lié, ne l'occultons pas, à la transformation numérique parfois mal assumée. Je trouve que le dialogue social pendant la crise a été plus fécond que prévu, centré notamment autour de la santé des salariés. Mais, l'annonce de nombreuses restructurations rebat toutes les cartes. Il est certain que les enjeux de formation professionnelle seront centraux pour permettre aux salariés concernés de rebondir et pour préserver des compétences nécessaires pour l'avenir.

### De quels relais disposent les acteurs de l'entreprise ?

Pierre Ferracci : Tous les acteurs impliqués dans la formation professionnelle doivent pouvoir y contribuer pour la renforcer. C'est avant tout une question de coordination entre eux, qu'il s'agisse des régions, de l'Education nationale, des partenaires sociaux et des branches pour une offre de formation à la mesure des attentes

des bassins d'emplois. Cela sera crucial dans les semaines à venir. Car, sans une offre de qualité, la meilleure des politiques a peu de sens. Notre industrie, les filières d'avenir, les entreprises et les régions doivent pouvoir s'appuyer sur une telle offre de formation, performante, anticipatrice et adaptée.

### Il est question de renforcer le CPF. Qu'en pensez-vous ?

Pierre Ferracci : Avec le CPF, le salarié est devenu un acteur responsable de son parcours professionnel. A l'époque de sa création, certains s'étaient interrogés sur les conséquences en termes d'équité, sachant que beaucoup de salariés, souvent les moins qualifiés, ont du mal à se saisir des opportunités de formation. Ces interrogations ont été, me semble-t-il, confortées par la période récente, les plus qualifiés étant ceux qui se formaient le plus. Quid des autres ? Je suis plus que jamais favorable à une politique plus incitative, négociée, responsabilisante, conciliant les ressources supplémentaires à mobiliser pour les chômeurs ainsi que pour les actifs en difficulté et le maintien des efforts de qualification pour tous les autres.

TRIBUNES

## NOUVELLE-AQUITAINE, L'EXEMPLE D'UNE RÉGION POST-CONFINEMENT

Elle est la plus vaste des nouvelles Régions françaises avec ses 84000 km<sup>2</sup> de territoire, et forte de ses 4 ports de commerce et ses 10 aéroports, dont 7 internationaux, elle est la troisième région économique de France en affichant un PIB de 158 milliards d'euros. Lors du regroupement des trois Régions qui composent la désormais Nouvelle-Aquitaine, les anciennes collectivités se sont accordées sur la nécessité de créer des filières industrielles prioritaires. De cette manière, elles peuvent consolider certains secteurs porteurs et faire émerger les filières d'avenir. Ainsi, de nombreuses entreprises spécialisées en aéronautique et spatial, en chimie verte, en photonique, des industries agro-alimentaires et la silver économie, entre autres, composent



le paysage économique de ce territoire. Le tourisme, avec 27 millions de visiteurs chaque année, et l'agriculture, qui fait travailler 180 000 personnes, sont d'autres atouts de cette région.

Malgré ces composantes fortes qui assurent une activité et un fort taux d'emploi, la région Nouvelle-Aquitaine a, comme les autres régions françaises, dû faire face à la crise sanitaire. Cet épisode a été l'occasion pour chaque collectivité, de montrer concrètement le rôle qu'elle avait à jouer sur le territoire, et la réactivité qu'elle pouvait avoir. À l'heure de dresser un premier bilan, tous les intervenants que nous avons contactés ont choisi de mettre l'accent sur la force des territoires et l'apport de chaque échelon en termes économiques, sociaux et de soutien logistique, traduisant une forte attente des lois à venir, notamment la loi 3D.

*Marjolaine Koch*

# QUELLE SERAIT L'ACTION PUBLIQUE SANS LES DÉPARTEMENTS ?

**Dominique BUSSEREAU**

- ▶ Président du Conseil départemental de la Charente-Maritime
- ▶ Président de l'Assemblée des Départements de France
- ▶ Ancien Ministre



**L**ongtemps objet de velléités de suppression du paysage institutionnel, les Départements ont montré, lors du mouvement des « gilets jaunes » et de la crise sanitaire que nous traversons, qu'ils sont au cœur de la vie institutionnelle, de par leur solidité et leur légitimité historique.

Comme par le passé où il a dû faire face à d'autres situations extrêmes, notamment avec la tempête Xynthia de 2010, le Département de la Charente-Maritime a montré qu'il est un acteur majeur de l'action publique d'urgence. Alors que le secteur hospitalier a fait face héroïquement à cette pandémie inédite, le Département s'est retrouvé en première ligne sur le front sanitaire et social, avec des agents et des services traditionnellement en charge des plus fragiles, qui sont les plus exposés au Covid-19.

Aidé par la modernisation de ses équipements et de ses pratiques engagées pour faciliter l'entrée dans l'ère numérique, avec le déploiement de la fibre dans le territoire charentais-maritime et

le plan d'action pour un accompagnement aux usages numériques, il a pu mobiliser des moyens humains et matériels importants pour participer à l'effort sanitaire.

A la priorité de sécuriser matériellement les personnels médico-sociaux et l'ensemble des Charentais-Maritimes, à travers l'opération « un masque pour tous », le Département a adossé l'impérative nécessité d'assurer la continuité de l'activité du Conseil départemental et d'effectuer une veille sanitaire et sociale des plus fragiles. Tous les leviers ont été activés, avec, entre autres, la mobilisation des laboratoires départementaux pour la réalisation des tests, le dépistage du Covid-19 effectué dans les EHPAD du Département et la mise en place d'un service d'aide aux personnes âgées, en partenariat avec la Poste.

La sortie de crise est un enjeu de survie pour beaucoup d'entreprises et d'établissements d'aide sociale, les associations sociales, culturelles et sportives et les petites et moyennes entreprises qui représentent 90 % du tissu économique de la Charente-Maritime. Le Département a pris ses responsabilités et a voté des mesures sociales et économiques exceptionnelles qui prennent la forme

**« La sortie de crise est un enjeu de survie pour beaucoup d'entreprises et d'établissements d'aide sociale, les associations sociales, culturelles et sportives et les PME qui représentent 90 % du tissu économique de la Charente-Maritime »**

de fonds dédiés et dotés significativement. Il n'a pas oublié d'exprimer sa reconnaissance aux employés médico-sociaux en prévoyant le versement d'une prime qui récompense l'exemplarité de leur travail effectué bien souvent dans des conditions sanitaires difficiles sinon dangereuses.

Pour relancer le tourisme, il crée un dispositif chèques va-

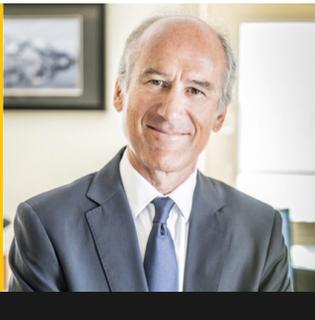
cances avec le Département de la Charente afin d'inciter les Français à venir découvrir ou redécouvrir les trésors de la Charente-Maritime et maintenir sa position privilégiée de 2ème Département le plus touristique de France. La crise sanitaire confirme la place du Département comme un échelon essentiel. Il faut maintenant avancer vers une clarification et un renforcement de ses compétences pour une organisation plus équilibrée de la République, avec plus de démocratie locale, plus d'efficacité et des politiques publiques toujours plus innovantes. Le Département de la Charente-Maritime prend toute sa part dans ces immenses défis de solidarité et de cohésion nationale qui sont devant nous. ●



# LE DÉPARTEMENT, L'ÉCHELON SOLIDAIRE À PRÉSERVER

**François BONNEAU**

► Président du Conseil départemental de la Charente



**L**a crise sanitaire exceptionnelle que nous venons d'affronter a exigé proximité et solidarité qui sont, précisément, les raisons d'être d'un conseil départemental. Force est de constater à quel point les collectivités territoriales ont agi en première ligne en faisant preuve d'une mobilisation concrète et pertinente à la hauteur des enjeux de la situation.

Dans ce contexte, l'institution départementale s'est révélée un maillon incontournable de l'organisation de la République dans la gestion de cette crise parce qu'elle sait agir vite et efficacement, aux côtés des territoires comme au plus près, quasiment main dans la main, des personnes en situation de fragilité.

pédagogique. Il a dès le début du mois d'avril mis à disposition son laboratoire d'analyse et de recherche pour contribuer aux dépistages Covid.

Dans l'urgence, le conseil départemental de la Charente comme tous les autres, a répondu aux attentes de la population allant parfois au-delà du cadre strict de ses responsabilités. En effet, grâce à sa présence de proximité et au maillage territorial tissé depuis les lois de décentralisation et assuré par l'implantation de ses nombreux sites départementaux sur l'ensemble du territoire, le département dispose d'une réelle force de frappe pour coordonner des actions aux côtés des maires et présidents d'EPCI.

Alors que l'État se perdait dans ses contradictions sur la nécessité ou non du port obligatoire du masque, l'opération départementale « 1 Charentais = 1 masque », qui a mobilisé près de 3 500 couturiers pour la fabrication bénévole de plus de 135 000 masques en tissu

**« Le département dispose d'une réelle force de frappe pour coordonner des actions aux côtés des maires et présidents d'EPCI »**



En Charente, le département a, dès mars 2020, déployé des mesures d'urgence dans une exceptionnelle rapidité, correspondant parfaitement aux besoins essentiels de la population.

Après la mise en œuvre de son plan de continuité de l'activité, il a su équiper en outils de protection sanitaire le personnel médical et paramédical. Il a activé une aide alimentaire d'urgence avec la distribution de bons alimentaires en se fournissant auprès des producteurs locaux. Il a prêté très rapidement du matériel informatique aux élèves de collèges au nom de la continuité

en à peine cinq semaines, est la preuve la plus concrète de cette agilité pour faire face aux exigences de l'immédiat.

Malgré toutes les lourdeurs administratives, les départements ont pendant la crise effectué « un formidable travail », comme le constatait à l'époque le Premier ministre Édouard Philippe, en reconnaissant combien « sans claironner, ils ont agi avec une remarquable efficacité ». En 2015, d'aucun pensait que l'avènement des régions ou la croissance des communautés de communes seraient fatals au département.

Aujourd'hui, plus que jamais, la question de la pertinence de l'échelon départemental ne doit plus être un débat. Parce que cette

institution est l'acteur majeur en France des solidarités humaines et territoriales, l'État doit à tout prix veiller à la doter des moyens suffisants à la hauteur des enjeux qu'elle représente, pour lui permettre d'y répondre, sans être entravée par des difficultés ou des contraintes imposées nationalement.

Cette affirmation, et la juste reconnaissance qu'elle doit obtenir, passeront par une augmentation des moyens alloués et une décentralisation de confiance et responsable. Là réside l'avenir de l'organisation territoriale de notre République ! ●

# POUR UNE DECENTRALISATION QUI PARTE DU TERRAIN !

**Sophie BORDERIE**

- ▶ Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne
- ▶ Présidente du Service Départemental d'Incendie et de Secours 47
- ▶ Conseillère municipale de Marmande



**C**omme souvent, quand le pays traverse des difficultés, les collectivités sont appelées à la rescousse ! François Mitterrand avait donc raison quand il déclarait aux premières heures de la décentralisation que la France avait « aujourd'hui besoin d'un pouvoir décentralisé pour ne pas se défaire ».

La crise sanitaire que nous venons de traverser a mis en exergue la très grande vulnérabilité de nos sociétés libérales, mondialisées et, au fond, hypercentralisées. A l'inverse, pendant cette période, la sphère locale a fait la preuve de sa réactivité et de son efficacité pour protéger nos concitoyens, pour organiser les chaînes d'approvisionnement et soutenir les plus fragiles d'entre nous. Demain, les territoires devront donc être un maillon essentiel de la reprise que nous appelons tous de nos vœux.

Dans le monde d'après, nous aurons besoin d'encore plus de

solidarité, nous aurons besoin de remettre l'égalité entre les hommes et entre les territoires au cœur du projet national. Cette ambition, c'est justement celle des Départements. Je suis fière d'être à la tête d'une collectivité d'avenir que d'aucuns avaient tellement envie d'enterrer il y a encore quelques mois.

Pour réussir son redressement, la nation aura besoin de ses collectivités et en cela, approfondir la décentralisation ne peut qu'être bienvenu. Mais, pour que cette ambition ne soit pas un simple slogan électoral, deux principes simples doivent impérativement être respectés.

C'est d'abord redonner aux collectivités territoriales les moyens réels de leur autonomie et de leur libre administration pourtant garanties par la Constitution. Car paradoxalement, au prétexte d'approfondir la décentralisation en confiant aux collectivités territoriales de nouvelles compétences, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse, dans les faits, de saper les bases de

**« Je suis fière d'être à la tête d'une collectivité d'avenir que d'aucuns avaient tellement envie d'enterrer il y a encore quelques mois »**

leur autonomie fiscale et financière. Si veiller au bon usage des deniers publics est une nécessité, infantiliser systématiquement les collectivités en les considérant, au mieux comme de simples agences exécutives, au pire comme les courroies de transmission du pouvoir central, n'est pas acceptable dans une démocratie avancée. Il n'est donc pas envisageable de décider un nouvel acte décentralisateur sans restaurer durablement les marges de manœuvre de nos communes, départements et régions, méthodiquement rognées depuis vingt ans.

C'est ensuite, la reconnaissance et la confiance dans les intelligences territoriales. Pendant la crise du coronavirus, les initiatives et les solutions innovantes sont parties du terrain. Elles ont été très rapidement opérationnelles car nos collectivités territoriales ont apporté leur ingénierie, leurs financements et leur logistique pour les soutenir. Cette agilité a été vitale pendant la crise sanitaire. Elle doit être le second préalable à tout nouvel acte décentralisateur. Dans les faits, cela doit se traduire par l'inscription dans notre architecture juridique d'un véritable droit à l'expérimentation et pourquoi pas à la différenciation qui permettrait, enfin, de mieux prendre en compte et de développer les spécificités locales qui font la richesse de nos territoires.

Ce n'est pas à l'Etat jacobin de dire ce qui est mieux pour les territoires, mais aux territoires de régénérer notre République sociale et écologique. ●



# LA HAUTE-VIENNE : LE DÉPARTEMENT COMME REFUGE

**Jean-Claude LEBLOIS**

► Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne



**I**l est des épreuves terribles qui renforcent. Invisible et pourtant si présent, le Covid-19 nous a tous ébranlés dans nos modes de vie, dans nos rapports aux autres, dans nos rapports aussi aux territoires et aux services publics. Au sortir du confinement, dans un contexte toujours incertain, les départements, et celui de la Haute-Vienne en particulier, apparaissent comme l'échelon de proximité pertinent pour répondre aux situations de crise.

Nous n'avions jamais connu pareille menace. Pour autant, il a fallu faire face et mettre en place dans l'urgence toutes les mesures nécessaires pour rassurer et protéger les populations, en particulier les Haut-Viennois les plus fragiles. Dès le 16 mars, nous étions prêts. Malgré le flou entourant la communication au plus haut sommet de l'État, nous avons anticipé différents scénarii dont la force a reposé sur le professionnalisme de nos équipes, mais aussi sur la pertinence de l'échelon d'intervention départemental, collectivité en charge des solidarités humaines et territoriales.

La proximité et la connaissance des réalités de terrain qu'elle confère ont constitué dans cette gestion de crise notre principal atout. Proximité avec les personnels soignants et ceux intervenants au domicile d'abord... Alertés sur la pénurie criante de matériel de protection, nous nous sommes mis en capacité d'acheter de très grandes quantités de masques chirurgicaux pour équiper, en coordination avec les services de l'État, les personnels hospitaliers, les services d'aide à domicile, les associations de portage de repas ou encore les associations dédiées à l'aide alimentaire d'urgence.

Proximité avec le monde de la culture ensuite... Toutes les

manifestations et les cachets prévus durant la période du confinement ont été reportés à l'automne. Un fonds d'appui aux associations de 1,5 million d'euros a été décidé. Un appel à projet pour l'organisation de « petites formes » dans le domaine du spectacle vivant a été lancé pour aider le secteur de la culture, tout en proposant aux habitants et aux vacanciers des échappées estivales.

Proximité avec les habitants et notamment les plus fragiles d'entre eux grâce au maillage territorial de nos maisons du département à caractère social qui, en assurant une parfaite continuité de service, ont permis d'éviter toute rupture de droits pour les bénéficiaires des aides individuelles de solidarité.

Proximité avec le monde agricole pour qui j'ai soutenu le maintien ou la réouverture des marchés de plein vent et à qui nous avons distribué du gel hydroalcoolique fabriqué par notre laboratoire d'analyse et des masques à visières pour la bonne marche des « drive fermiers », plébiscités par les Haut-Viennois en quête de produits locaux « traçables ».

Proximité toujours, avec les entreprises locales et notamment celles du BTP par la reprise de nos chantiers et la mise en place d'un fonds exceptionnel de soutien en partenariat avec la chambre interconsulaire et à destination des TPE et PME. Une façon pour la collectivité d'intervenir en amont de difficultés de trésorerie et éviter des drames sociaux.

## « Le chèque “ mille mercis ” offre un repas aux 25 000 salariés du secteur hospitalier et de l'aide à domicile haut-viennois dans les restaurants haut-viennois partenaires »

Il faudrait ajouter à cela bien d'autres opérations de solidarité comme le chèque « mille mercis » offrant un repas aux 25 000 salariés du secteur hospitalier et de l'aide à domicile haut-viennois dans les restaurants haut-viennois partenaires que nous soutenons par la même occasion, mais aussi la création d'un prix du bénévolat solidaire, doté financièrement et décerné à douze associations du secteur de l'aide alimentaire d'urgence.

Notre département, comme bien d'autres, a su faire face. Nous avons été un recours tout autant qu'un refuge. En Haute-Vienne, nous avons la chance de bénéficier d'un cadre de vie préservé adossé à des services publics de qualité. Les ultras urbains, parisiens ou bordelais, candidats au changement de vie ne s'y sont pas trompés. Nombreux sont ceux qui répondent favorablement à la campagne d'attractivité que nous avons lancé avec la CCI de Limoges et de la Haute-Vienne « souriez, vous respirez ». La période éprouvante dont nous sortons nous a aussi transformés. Elle nous ramène plus que jamais à l'essentiel. La proximité et la solidarité en sont les clés. ●



# LES COLLECTIVITÉS, CHEVILLES OUVRIÈRES D'UN NOUVEAU MODÈLE

**Laurence HARRIBEY**

- ▶ Sénatrice socialiste et républicain de la Gironde
- ▶ Secrétaire de la commission des Lois
- ▶ Membre de la commission des Affaires européennes
- ▶ Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine



**L**a crise sanitaire et le confinement généralisé que nous venons de vivre ont remis en cause, s'il en était encore besoin, les certitudes d'un monde économique sûr de ses équations. La France, déjà ébranlée par la crise des Gilets jaunes, la crise sociale liée à la réforme des retraites et ses habituelles tentations de révolutions institutionnelles, s'est trouvée sans doute plus déstabilisée.

Pourtant, ces crises auront démontré l'extrême réactivité des élus locaux. Dans les communes, les maires appelés à la rescousse ont permis d'apaiser les tensions sociétales en renouant un dialogue citoyen fragile au moment de la crise des Gilets jaunes, démontrant que les communes restent les premières cellules de la République et que ce sont les maires qui maintiennent le lien entre le citoyen et l'appartenance à une communauté nationale. Ce sont encore eux qui, en plein confinement, se sont efforcés d'assurer une vigie de proximité, notamment dans l'approvisionnement en masques, dans un contexte d'élections municipales non finalisées.

Les intercommunalités, les départements et les régions ont été remarquables vis-à-vis des acteurs économiques et sociaux : fonds de solidarité État/région, fonds de soutien complémentaire aux entreprises, aux associations employeurs, maintien des contractualisations avec les entreprises engagées par marchés publics, ont, entre autres, amorti l'impact économique de la crise sanitaire.

Leur rôle sera incontournable pour assurer la relance et façonner un nouveau modèle de développement économique de proximité autour de deux axes :

Renouveler la vision des territoires : si le développement économique permet la création de valeur ajoutée, cela ne peut pas

être à n'importe quel prix, la poussée des aspirations environnementales en est une manifestation évidente. La crise sanitaire a engagé quelque part la transformation de la ruralité. Lors d'une récente table ronde avec les maires ruraux de Gironde, le constat était clair : « la crise a modifié le regard sur la ruralité ». Les habitants ont découvert ou redécouvert les vertus de la ruralité lors du confinement et souvent même « leur commune » comme communauté de vie, ils ont aussi expérimenté une autre conception du lien domicile/travail avec l'envie de poursuivre partiellement le télétravail. Cette nouvelle vision appelle à repenser les solidarités territoriales ; l'innovation n'est pas que le progrès technologique, elle est aussi sociale et organisationnelle : fracture numérique, extinction du service public de proximité, accès aux soins, mobilité, chaîne alimentaire doivent être repensés.

Favoriser les coopérations territoriales : les collectivités ont montré leur capacité à travailler de concert afin de gérer la crise et d'en amortir les conséquences économiques grâce à la mise en place de fonds complémentaires, à l'exemple de la région Nouvelle-Aquitaine avec les intercommunalités. Demain, il s'agira de leur laisser cette capacité pour une relance effective. On souligne souvent que les collectivités représentent 70 % de l'investissement public, mais au-delà, elles inventent aussi des modes de partenariat avec le monde économique à l'exemple de ce qui est développé en Nouvelle-Aquitaine (usines du futur,



chèques numériques, soutien à l'investissement, prise de capital, programmes de recherche et développement, stratégie de clusters, accompagnement à la structuration des filières, etc.).

C'est au prix d'un modèle économique territorial solide qu'un nouveau contrat sociétal doit être bâti, c'est à ce prix que les territoires, comme les acteurs économiques du territoire retrouveront aussi une autonomie leur permettant de mieux maîtriser leur développement à l'international. ●



pôle emploi

## PÔLE EMPLOI NOUVELLE-AQUITAINE : PLUS QUE JAMAIS ENGAGÉ DANS LES TERRITOIRES AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI

**76 agences réparties sur l'ensemble des 12 départements de Nouvelle-Aquitaine, permettent aux 4300 collaborateurs de Pôle emploi d'offrir une réponse adaptée et personnalisée, en lien avec l'ensemble de ses partenaires**



**M. Frédéric Toubeau, vous êtes directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, pouvez-vous nous expliquer comment Pôle emploi s'est mobilisé pendant cette période exceptionnelle de crise sanitaire ?**

La situation dans laquelle s'est trouvée et se trouve notre économie est inédite et nous avons dû nous organiser pour accomplir nos missions habituelles tout en répondant à des attentes nouvelles. Dès le 16 mars, tous les collaborateurs de Pôle emploi se sont plus que jamais mobilisés pour garantir à chacun de nos bénéficiaires une solution et un accompagnement personnalisé. Nous avons pu nous mobiliser très rapidement, car le télétravail est déjà mis en place à

Pôle emploi depuis plusieurs années. Ainsi plus de 85 % de nos collaborateurs ont continué l'accompagnement de chaque demandeur d'emploi au téléphone, par email ou en visioconférence. Pour les demandeurs d'emploi ne maîtrisant pas les outils numériques ou ne disposant pas de matériel, nous les avons contactés par téléphone. La priorité était qu'ils puissent s'actualiser afin de maintenir leur indemnisation. Bien évidemment, et malgré ce contexte difficile pour nombre d'entreprises, nous avons mis en place des dispositifs spécifiques pour continuer à accompagner les secteurs essentiels.

**Pouvez-vous nous parler de ces secteurs d'activité qui ont eu besoin de recruter et de ceux qui recrutent à l'heure actuelle ?**

Certains secteurs d'activité essentiels pendant cette crise comme l'agriculture, le sanitaire et social, l'industrie ou encore la distribution, ont eu des postes à pourvoir très rapidement. D'autres ont, par exemple, transformé leur activité pour répondre notamment aux besoins en masques, sur des postes de piqueurs, piqueuses. Grâce à nos conseillers « entreprises », nous avons pu répondre aux différents besoins en recrutement pendant cette

période complexe : en travaillant sur la définition des postes, la rapidité de dépôt des offres et la recherche des candidats disponibles immédiatement.

Pour faciliter les recrutements pendant cette période le Ministère du travail et Pôle emploi ont lancé la plateforme *mobilisationemploi.gouv.fr*. Cette plateforme a pour objectif de faire connaître les besoins en recrutement qui nécessitent une attention particulière. Aujourd'hui tous les secteurs d'activité reprennent dans un contexte économique inédit ; certains rencontrent bien évidemment des difficultés, mais les besoins sont là.

**Comment cette nouvelle plateforme fonctionne-t-elle et quels sont ses objectifs ?**

Cette plateforme recense toutes les offres d'emploi des secteurs prioritaires. Lancée pendant la période de crise sanitaire, sa vocation était de mettre en avant les offres à pourvoir très rapidement dans les secteurs essentiels. 12000 offres sont proposées au niveau national dont 1600 en Nouvelle-Aquitaine. Afin de répondre aux nouveaux besoins en recrutement liés à la deuxième étape du déconfinement, la plateforme *mobilisationemploi.gouv.fr* propose désormais des offres d'emplois

saisonniers, avec plus de 700 offres proposées actuellement. Ces offres saisonnières proposent beaucoup d'opportunité sur tout le territoire néo-aquitain avec un besoin important de renfort notamment dans les secteurs de l'agriculture, les métiers de la santé, la restauration, etc. Le secteur de la santé est particulièrement demandeur notamment pour pallier les départs en congés après cette période difficile pour l'ensemble des métiers de ce secteur.

L'objectif est de faciliter le dépôt des offres des entreprises et de faciliter la recherche des demandeurs d'emploi. Les employeurs déposent leurs offres de manière simplifiée, suivi systématiquement par un contact avec un conseiller « entreprises » de Pôle emploi. Cet échange personnalisé permet de faire le point sur les critères du recrutement mais aussi sur les modalités de contact pour limiter les déplacements et vérifier les mesures de protection prévues pour les salariés. Le conseiller propose également au recruteur de mener une présélection de candidats. Du côté des candidats la recherche d'offres s'effectue simplement par zone géographique, par métier, par type de contrat et permet un contact direct avec les recruteurs.

### La période de crise sanitaire a permis de voir l'utilité des outils numériques. Qu'en est-il de son utilisation pour Pôle emploi ?

La période actuelle nous a conduits à mobiliser et utiliser nos services digitaux pour continuer à assurer la relation avec nos usagers notamment par le renforcement des visioconférences pour faciliter les entretiens avec les demandeurs d'emploi. Concernant les recrutements nous avons amplifié le nombre de nos salons en ligne, plateforme d'e-recrutement de Pôle emploi proposant divers événementiels afin de favoriser la mise en relation entre candidats et recruteurs. Nous développons également des solutions pour poursuivre nos événementiels comme les forums emploi en dématérialisant les inscriptions. Pôle emploi s'est donc orienté très tôt vers le numérique, notamment avec l'emploi store lancé en 2016, qui est une plateforme qui rassemble plus de 300

services de l'emploi, avec des acteurs du secteur privé et public. Aujourd'hui, 74,1% de la fréquentation digitale de Pôle emploi se fait sur des supports mobiles, avec une augmentation de leur utilisation de 40 % sur un an.

L'un des objectifs est de faciliter la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi par ce biais mais aussi de développer les formations, l'étude de nouveaux projets professionnels ou encore le développement de nouvelles compétences

ouvertes depuis le mois de mars par Pôle emploi dans 20 secteurs, comme la vente, l'informatique, le bâtiment, mais également l'anglais professionnel, la gestion d'entreprise, la boulangerie, la pâtisserie. La Nouvelle-Aquitaine est la deuxième région de France dont le nombre d'entrées dans ces formations est le plus important depuis le début de la crise sanitaire.

Tout au long de la formation, un coach ou un responsable pédagogique accompagne

## EmploiStore

VOS SERVICES DE L'EMPLOI



La plateforme web qui regroupe tous les services pour digitaliser votre recherche d'emploi !

Rendez-vous sur [www.emploi-store.fr](http://www.emploi-store.fr)

<b>Choisir un métier</b>	<b>Se former</b>	<b>Préparer sa candidature</b>	<b>Trouver un emploi</b>	<b>Créer une entreprise</b>	<b>International</b>
Les bonnes pratiques pour construire son projet professionnel	L'essentiel pour concrétiser son projet de formation	Les outils pour une candidature efficace	Les clés pour postuler et réussir ses entretiens	Les supports pour créer ou reprendre une entreprise	L'incontournable pour une recherche d'emploi à l'étranger

RE-NA-09/17 - 016 DIV

grâce aux cours en ligne. Vous pouvez, par exemple, trouver « la bonne formation » qui permet de repérer les formations les plus performantes, des solutions de financement et d'identifier des débouchés pour mieux accompagner les personnes voulant évoluer professionnellement. Enfin, nous travaillons en concertation avec les élus des territoires pour partager les enjeux de l'emploi. Notre connaissance des tissus économiques et des spécificités des entreprises locales nous permet de travailler conjointement, pour répondre au mieux, à leurs besoins de recrutement et accompagner les demandeurs d'emploi.

### La question de la formation semble centrale, comment dans ce contexte sanitaire répondez-vous à cet enjeu ?

La formation des demandeurs d'emploi est un enjeu majeur, notamment pour les moins qualifiés. Dans ce contexte sanitaire inédit, plus de 150 formations à distance, rémunérées et gratuites sont

le candidat à distance et répond à ses questions. Ces formations permettent d'acquérir des connaissances et des compétences à son rythme, grâce à des outils pédagogiques innovants : cours en ligne, vidéos, classes virtuelles. La formation peut être à temps partiel, longue ou courte, de 70 heures à plus de 2000 heures.

Les conseillers Pôle emploi sont bien sûr disponibles pour accompagner les demandeurs d'emploi sur la construction de leur projet professionnel : c'est le service « actif projet », avec un professionnel de l'orientation. Toutes les informations sont disponibles sur la page « Trouver ma formation » sur pole-emploi.fr, sur l'application « Ma Formation », ou sur « La Bonne Formation » sur l'Emploi Store. De plus, nous nous sommes mobilisés aux côtés de l'Etat et du Conseil Régional à la sortie du confinement pour que la reprise du Plan d'investissement dans les compétences puisse être rapide.

# QUAND LES ÉCHELONS DE PROXIMITÉ DOIVENT FAIRE RESPECTER LES DISTANCES !

**Corinne IMBERT**

- ▶ Sénatrice Ratt. Les Républicains de la Charente-Maritime
- ▶ Secrétaire de la commission des Affaires sociales du Sénat
- ▶ Conseillère départementale de la Charente-Maritime



**A**u titre de leur compétence de police générale, les maires exercent une mission de protection de la santé publique et de prévention des risques sanitaires. Ce bref rappel juridique a été l'objet d'un débat continu tout au long de la pandémie du covid-19. En effet, les élus locaux ont été priés de prendre leur responsabilité mais paradoxalement certaines initiatives, comme la mise en place du port obligatoire du masque, ont été déboutées par la justice. À ce propos, le Sénat a obtenu, au prix d'un bras de fer musclé avec le Gouvernement et l'Assemblée nationale, que la responsabilité pénale des maires soit clarifiée en fonction des compétences, du pouvoir et des moyens dont disposent ces derniers.

Face à une pandémie historique et inédite, les élus locaux ont une nouvelle fois été à la hauteur de l'enjeu. Cette bonne gestion de la période de confinement a d'ailleurs été illustrée lors du second tour des élections municipales où le phénomène de la « prime au sortant » a été amplifié. Les Maires ont été sur tous les fronts pendant ces derniers mois. Ils ont dû gérer la distribution des masques et à défaut mobiliser les personnes pouvant en confectionner. Ils ont tranché de nombreuses situations en

matière d'ouverture de certains lieux publics, de fermeture des marchés alimentaires, de mises en place de couvre-feux, de réouverture des écoles. Enfin, les premiers édiles ont joué un rôle essentiel en matière de repérage des personnes isolées et de maintien du lien avec les personnes âgées, en partenariat avec les conseils départementaux. La période de confinement a été la démonstration, s'il en était besoin, de l'efficacité de l'action de proximité incarnée par les communes et les départements.

Le duo Maire/Préfet a particulièrement bien fonctionné pendant toute la durée du confinement. Afin de rendre à César ce qui est à César, il conviendrait de préciser que c'est en vérité le duo Maire/Sous-Préfet qui a été le plus efficace. Face aux critiques que reçoivent parfois les sous-préfectures concernant leur raison d'être, ce rappel me semble primordiale et bienvenu. Cependant, les relations avec les autres structures déconcentrées n'ont pas toujours été au beau fixe. En effet, l'action des agences régionales de santé a été plusieurs fois remise en cause, notamment sur la question de la livraison de masques aux publics vulnérables. Ainsi, on peut une nouvelle fois s'interroger sur la pertinence du redécoupage des régions françaises qui a abouti à un phénomène que certains qualifient de « recentralisation dans la décentralisation ».

Depuis plusieurs années, la question d'un nouvel acte de décentralisation est régulièrement posée. La pandémie de covid-19 a accentué ce phénomène. Il est fondamental de questionner la place des maires au sein de la gouvernance locale. Les épisodes de crise récents ont montré que la proximité était essentielle dans le maintien du lien avec les Français. Aussi, lors de l'examen du Projet de loi 3D (décentralisation, différenciation et déconcentration), il sera fondamental d'apporter des garanties à l'ensemble des maires, à une époque où la crise des vocations se fait particulièrement ressentir. Bien vaniteux est celui qui pense que l'on redressera ce pays sans les territoires et sans les élus locaux, ces héros du quotidien. ●

**« C'est en vérité le duo Maire/Sous-Préfet qui a été le plus efficace »**



# LES COLLECTIVITÉS LOCALES À LA RESCOUSSE DE L'ÉTAT !

**Denise SAINT-PÉ**

- ▶ Sénatrice UC des Pyrénées-Atlantiques
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine



**I**l y a dix-huit mois, souvenons-nous, l'épisode des Gilets jaunes, qui a marqué l'hiver 2018-2019, rappelait l'importance du rôle des responsables locaux. Ceux-ci, des maires la plupart du temps, par leur proximité avec les citoyens et le capital sympathie dont ils jouissent encore dans une société où le politique est de moins en moins considéré, ont pris le relais du dialogue social et servi de courroie de transmission avec le pouvoir central.

Au printemps 2020, les revoilà à nouveau en lice, pour accompagner l'État mais face à un problème qui n'est plus social, du moins dans un premier temps, mais avant tout sanitaire.

Cette fois, c'est la pandémie de Covid-19 qui s'est invitée dans notre vie avec la nécessité d'y faire face au quotidien. Durant cette période, le soutien aux plus précaires et aux personnes âgées s'est mis en place au travers des CCAS notamment, et lors du déconfinement, d'autres problématiques se sont faites jour : nécessité d'acheter et de distribuer des masques de protection pour la population, d'accueillir les enfants dans les établissements scolaires, de sécuriser sanitaire les espaces publics et d'assurer la bonne exécution des services publics locaux indispensables au quotidien de chacun (état civil, transports, voirie, déchets, eau, assainissement, énergie, etc.). Tout ceci dans un contexte politique compliqué lié à la longue période de latence qui a suivi le 1er tour des municipales jusqu'à l'installation des nouveaux exécutifs locaux.

Aujourd'hui, la relance de l'économie est à l'ordre du jour et dans ce domaine, l'État compte fortement sur les collectivités locales pour investir et contribuer à réamorcer la croissance. Dans la pratique et malgré un calendrier électoral peu propice, les communes et intercommunalités ont heureusement poursuivi leurs projets sur les territoires (70 % de l'investissement public en France est porté par les collectivités locales).

Cependant, les perspectives économiques nous inquiètent et vont inéluctablement impacter à la baisse les ressources fiscales

des collectivités à l'avenir. Dans les Pyrénées-Atlantiques par exemple, la filière aéronautique, avec ses sous-traitants, emploie plus de 10 000 salariés et constitue une base économique très forte, générant des ressources fiscales significatives sur les territoires. Mais qu'en sera-t-il demain ?

Certes, le plan d'accompagnement exceptionnel aux collectivités de 4,5 milliards d'euros proposé par le Gouvernement au travers du 3ème projet de loi de finances rectificatif, que je soutiens, doit permettre d'amoindrir le choc financier qui se profile à court terme, même si celui-ci ne sera pas suffisant (les pertes fiscales et surcoûts liés au Covid sont estimés à 7,5 milliards d'euros au total).

Je me veux néanmoins résolument optimiste, car les collectivités ont toujours su s'adapter aux circonstances pour peu qu'elles disposent d'une certaine liberté d'action, que notre État jacobin a toujours eu du mal à leur accorder jusqu'ici.

**« Les perspectives économiques nous inquiètent et vont inéluctablement impacter à la baisse les ressources fiscales des collectivités à l'avenir »**

Mais la période que nous venons de vivre a démontré tout l'intérêt de ne pas agir uniformément sur le territoire national, c'est pourquoi les défis de la nouvelle décentralisation portée par la future loi dite 3D\*, doivent être relevés collectivement. J'y prendrai part de toutes mes forces. ●

*\* Décentralisation, Déconcentration, Différenciation*



# L'APRÈS COVID : DE L'URGENCE DE DÉCENTRALISER

**Christine BONFANTI-DOSSAT**

- ▶ Sénatrice Les Républicains de Lot-et-Garonne
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales du Sénat
- ▶ Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes



**L'**après confinement accélère l'appétence des acteurs publics pour un nouvel acte de décentralisation. La crise sanitaire nous a conduit à réévaluer notre modèle décisionnel et ce d'un point de vue multiscalaire. L'exercice est complexe, mais la question est simple : faut-il décentraliser ?

La problématique du stock de masques a mis en lumière les carences d'un système arrivé à bout de souffle. Fort heureusement, face au manque de prospective de l'État et aux erreurs stratégiques des directions ministérielles très centralisées, les élus locaux ont (ré)agi en (ré)investissant le champ d'action au premier plan. Confrontées aux pénuries de stocks, les régions et intercommunalités ont bouleversé leurs champs de compétences en commandant directement des masques pour leurs administrés. Si les acteurs locaux ont été plus réactifs que l'État, ce dernier n'a

**« Avant de pouvoir envisager un nouveau cap dans la décentralisation, la France devra étudier méthodiquement les besoins de chaque territoire »**

pas hésité à réquisitionner les masques commandés par des collectivités territoriales afin de pallier les conséquences de son inertie.

Le Lot-et-Garonne n'a pas été exempt des conséquences héritées de la centralisation obsolète dans laquelle la France s'est enlisée. Il résulte de la catégorisation claudicante de « personnel soignant » une paralysie de l'État, l'ayant empêché de faire face au besoin de masques des aides à domicile. L'expérience tirée de cet état de fait est particulièrement révélatrice.

C'est seulement à l'issue de nombreuses sollicitations qu'une solution à ce hiatus a pu être trouvée avec l'Agence régionale de santé. Dans ce cas particulier, la région lot-et-garonnaise a pu fournir les masques nécessaires aux aides à domicile, présents jusque dans les territoires les plus reculés. L'administration concentrée et la lourdeur des procédures font obstacle à l'agilité nécessaire pour opérer en temps de crise. Les outils sont obsolètes, la méthode est archaïque, l'État concentré ne permet pas aux acteurs de faire face aux difficultés de terrain en temps utile.

En matière d'aides publiques d'État, une fois encore, la décentralisation a prouvé, par l'expérience, son efficacité. Le soutien des acteurs économiques s'est aussi fait par le biais des régions. À ce titre, le Lot-et-Garonne n'est pas orphelin dès lors que des entreprises de notre territoire, pourtant inéligibles aux aides nationales, ont pu être soutenues par la région. Une approche personnalisée a en effet permis de combler les carences de l'État concentré et ce en étudiant les besoins de manière individuelle.

L'exemple allemand des Länder - véritable étendard des « pro-décentralisation » - a montré, une fois de plus, ses vertus en temps de crise. La gestion allemande s'est incarnée par une approche au cas par cas, fondée sur une répartition régionale des ressources. Avant de pouvoir envisager un nouveau cap dans la décentralisation, la France devra étudier méthodiquement les besoins de chaque territoire. Ce chantier ne pourra d'ailleurs se faire qu'en collaboration étroite avec les élus locaux, premiers relais de l'État jusque dans les territoires les plus reclus. Enfin, la décentralisation commande de développer une véritable culture d'anticipation, qui est restée, jusqu'à alors, le parent pauvre des priorités du Gouvernement. ●



# LES ÉLUS LOCAUX MARQUÉS PAR LA CRISE

**Eric KERROUCHE**

- Sénateur socialiste et républicain des Landes
- Membre de la commission des Lois du Sénat
- Vice-président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation



**U**ne consultation menée par le Sénat auprès des maires Français a montré combien la crise du COVID 19 avait marqué les élus locaux. Pour le formuler brièvement, le confinement a été vécu par les élus comme une période de gestion de la pénurie caractérisée par un manque de consignes claires et de matériels

de protection, un sentiment d'abandon des collectivités territoriales, des consignes étatiques contradictoires et des insuffisances plus ou moins marquées des agences régionales de santé.<sup>1</sup>

Les défaillances organisationnelles de l'État ont également été pointées par des maires qui n'ont pu disposer que tardivement d'informations claires, alors qu'ils étaient en première ligne pour répondre aux interrogations de leurs concitoyens. Toutefois les mêmes reconnaissent le travail de coordination réalisés par les préfets de département, véritables interlocuteurs quotidiens.

Face aux difficultés, les élus ont fait le choix de l'action dans les champs de compétences qui sont les leurs, voire en allant parfois plus loin. Selon la délégation aux collectivités territoriales du Sénat, les communes sont intervenues hors de leur champ habituel de compétence pour l'achat d'équipements de protection individuels ou collectifs (62%), les renseignements sur les dispositifs annoncés par l'État (61%), la mise à disposition de moyens et de locaux (26%), la contribution de la police municipale au respect des mesures de confinement (20%), des actions de soutien au système hospitalier (18%).

Pour résumer, les collectivités territoriales se sont substituées à l'État en matière d'équipements de protection et d'information de la population sur les mesures d'urgence. Les initiatives locales ont été plus nombreuses là où les moyens étaient les plus importants, ce qui n'est pas sans questionner l'égalité entre les territoires.

Pour prendre un deuxième exemple, le département des Landes que j'ai l'honneur de représenter au Sénat a également pris de nombreuses mesures qu'il s'agisse du plan d'urgence de 5 M€ (comprenant des recrutements dans les EHPADs, des achats de 1,2 million de masques, des bons alimentaires, un soutien aux associations et aux entreprises) ou de la création d'un fonds de solidarité exceptionnel de 1 M€ à destination des associations landaises. D'autres dispositifs ont été mis en œuvre comme le

maintien des subventions de fonctionnement versées en 2020 à toutes les associations ou l'attribution d'une aide alimentaire d'urgence sous forme de bons d'achat. Un soutien financier a été apporté aux entreprises du secteur du tourisme et du thermalisme ainsi qu'aux acteurs locaux de la filière gras impactés par la crise du Covid-19, dans le cadre d'une convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

La Région Nouvelle-Aquitaine a également mis en place un ensemble d'actions. Du point de vue sanitaire et social, par exemple, elle a procédé à un achat groupé de masques pour un montant total de 1,60 M€ (2,4 millions de masques chirurgicaux et 260 000 FFP2). Une seconde commande groupée avec Départements et communes concernait cette fois 2,8 millions de masques. On mentionnera également les initiatives pour les soignants (mobilisation des internats des lycées pour héberger les soignants valides, gratuité des transports...), celles dédiées à la solidarité (dons à la banque alimentaire de denrées provenant des stocks des lycées, Drive des familles) ou encore celles destinées à assurer la continuité pédagogique (1 600 ordinateurs ayant été mis à disposition de lycéens

non équipés, la plateforme gratuite d'aide aux devoirs a été renforcée...). Enfin, s'agissant du cœur de métier de la région, à savoir l'économie, la Nouvelle-Aquitaine a mis en place un fond d'urgence exceptionnel de 91 M€ auquel se sont ajoutées des dispositions complémentaires comme les 11 millions d'€ dédiés au moratoire d'un an sur les remboursements des avances remboursables de la Région ou l'augmentation

**« Les initiatives locales ont été plus nombreuses là où les moyens étaient les plus importants »**

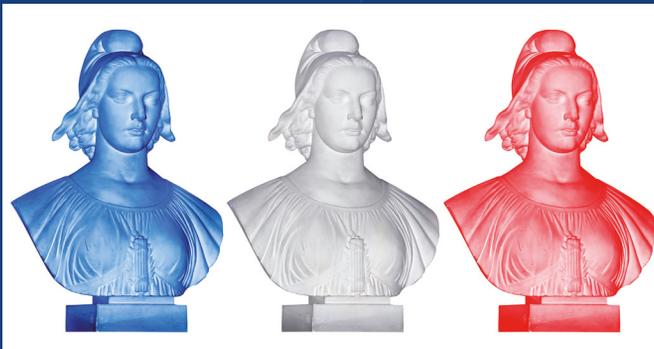


du niveau des acomptes versés aux TPE/PME/ETI.

Au final, les collectivités locales se seront affirmées comme des acteurs irremplaçables au cœur de la crise, mettant parfois en lumière les faiblesses de l'État local. Il ne fait aucun doute que cette période aura été perçue comme un révélateur des nécessaires évolutions que doit connaître notre système local. ●

1. Jean-Marie Bockel et Éric Kerrouche, Rapport d'information n° 579 du 1er juillet 2020 sur les enseignements de la consultation nationale menée par le Sénat auprès des élus locaux pendant la période de confinement.

# MISSIONS NOTACTIONS EFFECTIONS



## Sommaire

- 33 Présidence de la République, Gouvernement
- 46 Parlement
- 48 Corps d'État, AAI
- 49 CESE
- 50 Communes
- 57 Conseil départemental, préfetures
- 59 Autre mouvement



# EURONAVAL

LE SALON MONDIAL DU NAVAL DE DÉFENSE

**OCTOBRE 2020**

SALON  
**20/23**  
LE BOURGET

CONFÉRENCE  
le **19**  
PARIS



# LE SHOW MONUMENTAL DE PARIS

REVIENT AVEC LA CRÉATION DE BRUNO SEILLIER

8<sup>e</sup> ÉDITION

350 ans  
des INVALIDES



# LA NUIT AUX INVALIDES

## AU COMMENCEMENT

18 JUILLET > 29 AOÛT 2020



DU MARDI AU SAMEDI  
JUILLET 22H30 / AOÛT 22H00

ACCÈS ESPLANADE DES INVALIDES - GRILLE D'HONNEUR

AMACLIO  
PRODUCTIONS

en  
partenariat  
avec

Musée  
de l'Armée  
Invalides

le Bonbon

PLACE MINUTE



SUD  
RADIO  
PARLONS VRAI



GOUVERNEUR  
MILITAIRE  
DE  
PARIS



INSTITUTION  
NATIONALE  
DES INVALIDES

Le Parisien